



**Burkina Faso**  
**Unité – Progrès – Justice**

**Prospectus d'investissements SE4ALL**  
**“Initiative Energie Durable pour Tous”**  
**du Burkina Faso**

**Décembre 2020**

*Avec le soutien du CEREEC et de l'USAID*



## ABRÉVIATIONS

<b>AA</b>	Agenda d'Action
<b>ABAPEE</b>	Association Burkinabè des Acteurs et Professionnels de l'Efficacité Énergétique
<b>ABER</b>	Agence Burkinabè d'Électrification Rurale
<b>AEA</b>	Arthur Energy Advisors
<b>APER</b>	Association des Professionnels des Energies Renouvelables
<b>ARSE</b>	Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
<b>CEREEC</b>	Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO
<b>CNPDER</b>	Coalition nationale pour la promotion des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie durable aux populations
<b>COOPEL</b>	Coopérative d'électricité
<b>CPDN</b>	Contribution Prévue Déterminée au niveau national
<b>DGEC</b>	Direction générale des énergies conventionnelles
<b>DGEE</b>	Direction générale de l'efficacité énergétique
<b>DGER</b>	Direction générale des énergies renouvelables
<b>EE</b>	Efficacité Énergétique
<b>EnR</b>	Énergie renouvelable
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>LED</b>	light-emitting diode
<b>LFC</b>	Lampes fluorescentes compactes
<b>ME</b>	Ministère de l'énergie
<b>MW</b>	Mégawatts
<b>ONU-DI-FEM</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel - Fonds pour l'environnement mondial
<b>PANEE</b>	Plan d'action national d'efficacité énergétique
<b>PANER</b>	Plan d'action national des énergies renouvelables
<b>PEEC</b>	Politique de l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO
<b>PERC</b>	Politique des Energies Renouvelables de la CEDEAO
<b>PIE</b>	Producteurs indépendants d'électricité
<b>PME/PMI</b>	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
<b>PNDES</b>	Programme national de développement économique et social
<b>PS/TIA</b>	Politique Sectorielle Transformations Industrielle et Artisanale
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>SE4ALL</b>	Énergie durable pour tous
<b>SEEA</b>	Syndicat des Entreprises d'Electricité et Assimilés
<b>SONABEL</b>	Société Nationale d'Électricité du Burkina
<b>USAID</b>	Agence américaine pour le développement international

---

---

**SOMMAIRE**

---

---

<b>ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE 3</b>	
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>2 BURKINA FASO - DESCRIPTION DE LA THESE D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>3 INVESTISSEMENT AU BURKINA FASO - INSTRUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET INCITATIFS 17</b>	
<b>4 INVESTIR DANS LE PAYS - STRUCTURE DU SECTEUR DE L'ENERGIE.....</b>	<b>22</b>
<b>5 BURKINA FASO - PIPELINE DE PROJETS .....</b>	<b>28</b>

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 APERÇU DE L'INITIATIVE ÉNERGIE DURABLE POUR TOUS (SE4ALL)

L'initiative Énergie Durable pour Tous (SE4ALL) est un partenariat multipartite entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile qui a été lancée en 2011 par le Secrétaire général des Nations Unies. Elle vise les trois (03) principaux objectifs interdépendants à atteindre d'ici 2030 comme suit :



1. Parvenir à l'accès universel à l'énergie



2. Doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.



3. Doubler le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le Burkina Faso a adhéré au SE4ALL en 2012 et a souscrit aux Politiques Régionales d'Énergies Renouvelables (PERC) et d'Efficacité Énergétique (PEEC) adoptées en 2013 par les Chefs d'États de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cet engagement du Burkina Faso pour la promotion de l'Accès à l'énergie pour Tous et pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique s'est traduit par l'adoption en juillet 2015 des plans d'actions nationaux des Énergies Renouvelables (PANER) et d'Efficacité Énergétique (PANEE) ainsi que de l'Agenda d'Action (AA) du SE4ALL.

### 1.2 CONTEXTE, OBJECTIF ET PORTEE DE LA MISSION

La Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) a donné mandat au Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC) pour agir en qualité de point focal SE4ALL au sein de la CEDEAO. C'est ainsi que le CEREEC a lancé le programme régional SE4ALL qui vise à développer les activités des États membres conformément aux stratégies nationales et régionales. Les États membres, en concertation avec le CEREEC, ont identifié plusieurs projets visant l'atteinte des objectifs fixés pour 2030.

Les Agendas d'Actions (AA) constituent une réponse à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies et définissent les objectifs spécifiques de chaque pays eu égard aux objectifs mondiaux. Ils évaluent les coûts de réalisation des objectifs et identifient les actions devant être menées pour atteindre ces objectifs. Le Prospectus d'investissement (PI) offre un cadre organisationnel et analytique qui vise à fournir aux investisseurs potentiels des orientations sur les projets et les opportunités d'investissement dans le pays.

Dans le cadre des efforts visant à promouvoir les travaux réalisés par chaque pays à travers l'élaboration de son Agenda d'Action et de son Prospectus d'investissement relatifs au SE4ALL, le CEREEC a recruté Arthur Energy Advisors (AEA) pour mettre à jour les Prospectus d'investissement de certains pays de la CEDEAO dont le Burkina Faso, afin de les rendre plus actuels et pertinents pour les parties intéressées étant donné qu'un certain temps s'est écoulé depuis leur élaboration initiale en 2015. Cet appui s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre le CEREEC et l'Agence américaine pour le développement international (USAID) dont l'une des activités porte sur le soutien du Prospectus

d'Investissements (PI) SE4ALL dans des pays spécifiques dont le Burkina Faso. Aussi, la portée de cette mission consiste à mettre à jour les Prospectus d'investissement en fournissant un ensemble d'informations actualisées qui alimenteront les programmes et les projets de chaque pays. Les documents mis à jour, notamment le Prospectus d'investissement de chaque pays ainsi que les Fiches Projets contenus dans le portefeuille du pays, sont destinés aux potentiels investisseurs et aux parties intéressées qui envisagent de prendre part aux opportunités offertes par le secteur de l'énergie de ces pays.

### **1.3 DEMARRAGE DE LA MISSION**

La mission a été introduite par le CEREEC à travers la transmission d'une lettre d'introduction du Consultant au Ministre de l'Énergie du Burkina Faso. Sous le couvert du point focal du CEREEC représenté par le Directeur Général des Énergies Renouvelables, le Consultant a ensuite rencontré les personnes et les institutions dépositaires de l'Agenda d'Action et du Prospectus d'investissement à savoir la Direction Générale des Énergies Renouvelables ((DGER), la Direction Générale des Énergies Conventionnelles (DGEC), la Direction Général de l'Efficacité Énergétique (DGEE), la Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL), l'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER) et l'Agence Nationale des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ANEREE). Ces échanges ont permis de dresser la situation actuelle du secteur de l'énergie, d'identifier les défis majeurs et faire l'état des lieux des actions menées par le Burkina Faso dans le cadre de son Agenda d'Action. Cette phase a permis d'élaborer une note de mise à jour des changements pertinents dans le contexte du programme SE4ALL afin que les lecteurs aient une meilleure appréciation. Il s'agit principalement de la prise en compte des aménagements introduits par le Plan National de Développement Économique et Social du Burkina Faso (PNDES 2016-2020). Les fiches projet, objet du présent prospectus d'investissement, sont le fruit des contributions des différents acteurs de l'AA à travers un processus participatif et de la capitalisation des résultats des projets menés et des projets en cours dans une vision d'atteinte des cibles à atteindre en 2020 (PNDES 2016-2020) et des objectifs du SE4ALL à l'horizon 2030.

#### 1.4 PROSPECTUS D'INVESTISSEMENT

Le Prospectus d'investissement (PI) vise à opérationnaliser l'Agenda d'Action élaboré par le pays en identifiant les projets et les programmes dans les divers sous-secteurs en fournissant des informations détaillées sur les projets (besoins en investissement, durée estimée, type de projet...). Le Prospectus d'investissement couvre tout projet identifié dans les cinq (5) domaines suivants : (i) **raccordé au réseau** ; (ii) **hors réseau** ; (iii) **efficacité énergétique** ; (iv) **cuisson durable et bioénergie** ; (v) **environnement favorable**.

#### 1.5 INITIATIVE SE4ALL POUR LE BURKINA FASO

Le Burkina Faso a identifié et classé les sous-secteurs prioritaires qui contribueront, dans une large mesure, à la réalisation des objectifs du programme SE4ALL à l'horizon 2030 pour le développement durable du pays. Les domaines prioritaires et les objectifs afférents retenus se déclinent comme suit :

**Accès à l'énergie** : Les taux cibles de l'électrification nationale à l'horizon 2020 et 2030 s'élèvent respectivement à 75% et 95 % pour les zones urbaines et 19% et 50% pour les zones rurales. En matière d'accès aux équipements et combustibles modernes de cuisson, l'objectif est d'atteindre un accès universel aux foyers améliorés et/ou à des équipements de cuisson moderne en milieu urbain en 2030. Pour les zones rurales, l'objectif est d'atteindre un taux de pénétration de 65% de foyers améliorés dans les ménages ruraux à l'horizon 2030. Les objectifs de pénétration du gaz butane pour le scénario modéré sont les suivants : Pénétration urbaine (66% - 2020, 78% - 2030), Pénétration rurale (2,5% - 2020, 3% - 2030).

**Énergies renouvelables** : Accroître la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité (mix électrique), de 6,4% en 2015 à 30% en 2020 puis à 50% en 2030.

**Efficacité Énergétique** : L'efficacité énergétique dans le cadre du SE4ALL se décline sous formes d'initiatives comme suit : (i) Distribution d'électricité à haute performance (réduction des pertes dans la production, le transport et la distribution d'électricité) ; (ii) Eclairage efficace ; (iii) Normes et étiquetage ; (iv) Code du bâtiment ; (v) Efficacité énergétique dans le bâtiment (résidentiel, tertiaire, bâtiments public) ; (vi) Efficacité énergétique dans l'industrie ; (vii) Efficacité énergétique dans le transport ; (viii) Efficacité de l'utilisation de la ressource ligneuse et généralisation de la carbonisation améliorée.

## 2 BURKINA FASO - DESCRIPTION DE LA THESE D'INVESTISSEMENT

### 2.1 INFORMATIONS SUR LE PAYS

#### Situation géographique et démographie

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il a une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>. Le pays est enclavé, sans accès à la mer, il est frontalier avec le Mali au nord et à l'ouest ; avec le Niger à l'est ; avec le Bénin au sud-est ; avec le Togo et le Ghana au sud ; et avec la Côte d'Ivoire au sud-ouest. Le Burkina Faso a un climat tropical caractérisé par deux saisons très contrastées : la saison des pluies et la saison sèche.

Les résultats préliminaires du 5<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5<sup>ème</sup> RGPH<sup>1</sup>) réalisé en 2019 indiquent une population de 20 487 979 d'habitants dont 48,3% d'hommes et 51,7% de femmes. Les habitants en milieu urbain sont au nombre de 5 398 305, soit 26,3% et ceux en milieu rural sont au nombre de 15 089 674, soit 73,7% de la population. De 2006 à 2019, la population burkinabè est passée de 14 017 262 habitants à 20 487 979 habitants, cela correspond à un taux d'accroissement démographique intercensitaire de 2,93%. En comparaison à la période 1996-2006, pour lequel le taux d'accroissement était de 3,12%, le rythme d'accroissement démographique a légèrement baissé. La population du pays a quasiment doublé entre 1996 et 2019.



Figure 1: Carte du Burkina Faso<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Résultats préliminaire du 5<sup>ème</sup> RGPH du Burkina Faso, 2019

<sup>2</sup> <https://www.populationdata.net/pays/burkina-faso/> - consulté le 25 septembre 2019 à 7h



## Organisation administrative

Le pays est subdivisé en 13 régions, chacune dirigée par un gouverneur. Chaque région est constituée d'un ensemble de provinces dirigées par des hauts commissaires. Le Burkina Faso compte 45 provinces, chacune des provinces est subdivisée en départements administrés par des préfets.

Dans le cadre de la politique nationale de décentralisation, le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales que sont les régions et les communes. Le pays compte 13 régions et 351 communes urbaines et rurales. La région est administrée par le président du conseil régional et les communes sont administrées par des maires.



Figure 2: Carte administrative du Burkina Faso<sup>3</sup>

<sup>3</sup> <http://burkinafaso.medienwerkorange.de/burkina-faso/organisation-de-letat-1-3-2/organisation-administrative-1-3-2-3/>



## **Situation sécuritaire**

Le Burkina Faso connaît une condition sécuritaire difficile en raison des attaques terroristes, en particulier dans le nord et dans l'est du pays, entraînant des pertes en vies humaines et des déplacements de populations des zones affectées. Un des effets dévastateurs de ces attaques est la baisse des activités économiques dans cette partie du pays, ce qui affecte le PIB du pays. L'Alliance Sahel créée en 2017 par l'Union européenne, la France, l'Allemagne, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale appuie les pays confrontés à l'instabilité. Le Burkina Faso fait partie des bénéficiaires de cet appui.

Le gouvernement s'est lancé dans une restructuration des forces de défense et de sécurité afin de répondre efficacement aux problèmes sécuritaires.

## **Données économiques<sup>4</sup>**

L'économie du Burkina Faso est fortement dominée par l'agriculture, qui emploie près de 80% de la population active. Le coton est la plus importante culture de rente, bien que les exportations d'or aient augmenté au cours des dernières années. En dépit de la conjoncture économique défavorable, le taux de croissance du PIB réel a été de 6,7% en 2017 et environ 7,0% en 2018. Cela était notamment dû à la croissance des secteurs suivants ; agriculture (14,2 %), industrie (20,0 %) et production cotonnière (8,0 %). La croissance du PIB réel devrait atteindre 6,0% en 2019 et 5,9% en 2020, grâce notamment à la production de cultures de rente et au secteur des services financiers. Les principales interventions ont pour but d'améliorer la productivité agricole et la contribution du secteur manufacturier au PIB de 8% en 2018 à 12% en 2020. Le Burkina Faso mène des réformes dans plusieurs secteurs. Dans le secteur agricole, suite au succès du Projet de pôle de croissance de Bagré, le pays continue de développer des pôles de croissance. La création d'une usine d'égrenage de coton à Koudougou contribuera à la transformation locale. Pour sa part, le secteur minier a fourni 15 000 nouveaux emplois et 3,5 milliards de F.CFA en investissements en 2018. Dans le secteur de l'Énergie, plusieurs innovations ont été introduites dans la loi 014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

## **Genre et Énergie**

Le Burkina Faso a élaboré un Plan d'Action National pour l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie (PAGEB 2020-2024) qui obéit aux engagements souscrits au niveau international (ODD, SE4ALL), au niveau régional (Union Africaine) et au niveau sous régional (CEDEAO) dans les domaines de l'Énergie et du Genre. Pour son opérationnalisation, la stratégie nationale du secteur de l'énergie 2019-2023 fera l'objet d'une relecture pour une meilleure intégration du Genre avec la prise en compte des orientations contenues dans la Politique pour l'intégration du Genre dans l'Accès aux services énergétiques de la CEDEAO ; la Stratégie Nationale Genre 2020-2024 du Burkina Faso intégrera également de manière plus visible l'énergie. Le Burkina Faso a également entrepris le processus de transposition au niveau national de la Directive de la CEDEAO sur l'Évaluation de Genre dans les projets énergétiques.

---

<sup>4</sup> Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2019

## 2.2 CONTEXTE ET TRAJECTOIRE DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Entre 2006 et 2018, la puissance totale installée au niveau national est passée de 208,8 MW<sup>5</sup> à 359,55 MW<sup>6</sup> dont 80% d'origine thermique, soit une hausse de près de 72%. La puissance totale installée d'origine hydroélectrique de 32 MW est restée inchangée au cours de cette période. En outre, une centrale solaire photovoltaïque de 33 MWc raccordée au réseau a été mise en service en 2017 de même qu'une autre de 1,1 MWc et une centrale électrique à biomasse d'une puissance de 275 kW (FasoBiogaz). Il existe plusieurs projets de construction de centrales électriques (thermiques, solaires photovoltaïques, biomasse, hydroélectriques) qui permettront d'augmenter significativement la capacité de production d'électricité.

Le Burkina Faso reste caractérisé par un mix électrique dominé par la production thermique au niveau national et par les importations d'électricité à partir de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo. En 2019, les importations et la production d'électricité nationale s'élevaient à 1989,16 GWh (54,7% d'importation d'électricité et 45,3% de production nationale) avec la part des énergies renouvelables dans la production nationale totale de 18,2%<sup>7</sup>.

Les pertes de production, de transport et de distribution de la SONABEL sont illustrées dans la figure 3 ci-après. Les pertes de production et de transport étaient inférieures à 5% et même en dessous de 2,5% pour les années 2017 et 2018. Les pertes de distribution étaient contenues entre 12% et 14% ; elles étaient de 14,49% en 2017 et de 13,61% en 2018.

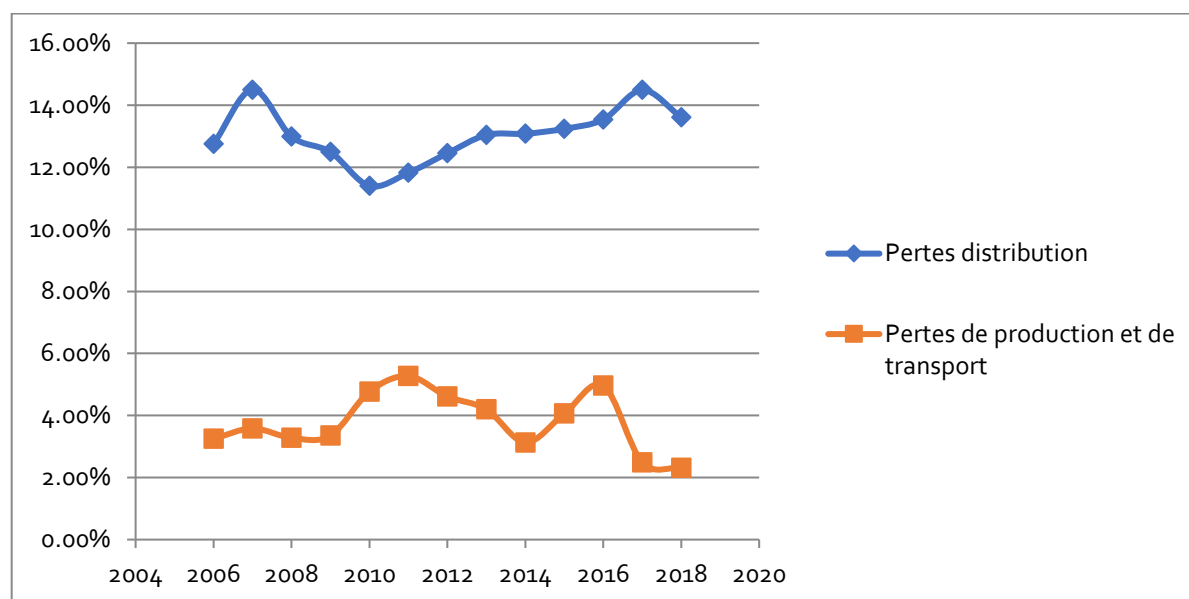


Figure 3: Pertes de distribution et Pertes de production et de transport de 2006 à 2018<sup>8</sup>

Il existe des données fiables sur les performances en matière de production, de transport et de distribution d'électricité au Burkina Faso. Bien que la SONABEL, le principal opérateur national, soit cité comme un exemple en termes de performances relatives aux pertes de production-distribution-transport, il n'en demeura pas moins que celles-ci peuvent être améliorées. En 2018, il était prévu que le déficit de production d'électricité augmenterait à 50

<sup>5</sup> Rapport d'activités de la SONABEL, 2007

<sup>6</sup> Annuaire statistique 2018 du Ministère de l'Énergie, page xi

<sup>7</sup> Rapport d'activités SONABEL, 2019

<sup>8</sup> Rapports d'activités SONABEL, 2007 à 2018

MW en 2019. Pour faire face à ce déficit, le Ministère de l'énergie du Burkina Faso, à travers la SONABEL, a adopté une mesure d'urgence de fourniture et de gestion d'une centrale électrique temporaire fonctionnant au fuel-oil d'une puissance de 50 MW qui vise à assurer la continuité de la fourniture de l'électricité au cours de la période 2019-2021. Cette solution d'urgence a été envisagée en attendant la mise en œuvre des projets structurants suivants :

- la construction de la centrale thermique de 50 MW de Kossodo et sa mise en service courant 2021 ;
- la mise en service au troisième trimestre 2020 de la centrale thermique de 7,5 MW de Fada N'Gourma ;
- la construction des centrales solaires de 20 MWc à Koudougou et de 10 MWc à Kaya à l'horizon 2021 ;
- l'extension de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtoui de 33 MWc avec une puissance supplémentaire de 17 MWc à l'horizon 2023 ;
- la construction des centrales solaires du programme Yeleen avec une puissance cumulée de 52 MWc à l'horizon 2022;
- la construction de la centrale solaire régionale KfW de 14 MWc à Bobo Dioulasso ;
- la construction des centrales solaires en PPP de 176 MWc cumulés, signés en avril 2019, plus 26 MWc de centrale solaire de Zina, signés en 2017 à l'horizon 2021;
- la construction de la ligne d'interconnexion de la Dorsale Nord de 330 kV entre le Nigéria, le Niger, le Burkina Faso et le Bénin ;
- la mise en service de la centrale hydroélectrique de Samendéni d'une capacité de 3,74 MW ;
- le renforcement du parc de production thermique de la centrale électrique de Komsilga d'une capacité de 50 MW en EPC+F à l'horizon 2022 ;
- la construction de la centrale électrique de Ouaga Sud-Est d'une puissance de 150 MW en PPP à l'horizon 2025 ;
- La construction à l'horizon 2022 de la première phase du Parc Solaire Régional d'une puissance de 120 MWc / 120MWh dans les localités de Koupéla et de Kaya.

Ces infrastructures supplémentaires devraient permettre d'avoir une disponibilité continue pour l'approvisionnement fiable et durable du pays en énergie et ce, conformément aux objectifs fixés dans le PNDES 2016-2020.

En 2012, le Burkina Faso a adhéré à l'initiative Énergie Durable pour Tous (SE4ALL) du Secrétaire général des Nations Unies. En 2015, le Burkina Faso a élaboré son Agenda d'Action (AA), son Plan d'Action National des énergies renouvelables (PANER) et son Plan d'Action National de l'efficacité énergétique (PANEE). Ces documents incluent des cibles fixées pour aider à atteindre l'accès universel à l'énergie dans l'ensemble du pays. L'initiative SE4ALL a été classée sous les Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers l'ODD N°7 qui vise à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Ceci est directement lié à l'objectif de l'initiative SE4ALL, qui vise à améliorer sensiblement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial et à doubler le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030.

Au nombre de ses efforts visant à mettre en œuvre les objectifs de l'initiative SE4ALL, le Burkina Faso à travers sa Contribution Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) a signé l'Accord de Paris sur le changement climatique qui habilite tous les pays à agir pour empêcher la température mondiale d'augmenter de plus de 2 degrés Celsius et à saisir les nombreuses opportunités qui découlent d'une transformation mondiale nécessaire vers un développement propre et durable.

Le Gouvernement du Burkina Faso, à travers un processus inclusif et participatif, a élaboré le PNDES, qui a pour objectif global de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Le PNDES tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des stratégies de développement socioéconomique antérieures pour aider à élaborer des stratégies et à améliorer les activités actuelles. Ces objectifs ambitieux sont à l'initiative du gouvernement qui a pris la ferme résolution de donner une nouvelle orientation à la politique énergétique du Burkina Faso à travers une claire transition vers les énergies renouvelables en vue d'accroître l'offre d'énergie.

C'est du reste un des objectifs inscrits dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) du Burkina Faso (2016-2020) à travers :

- (i) son axe stratégique 2 « Développer le capital humain », son objectif spécifique (OS 2.5) « Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité » et l'effet attendu (EA 2.5.2) « L'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis » ;
- (ii) son axe stratégique 3 « Dynamiser les secteurs porteurs l'économie et les emplois », son objectif spécifique (OS 3.4) « Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie » et l'effet attendu (EA 3.4.2) « la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie ».

*Tableau 1 : Indicateurs d'effets du secteur de l'énergie, PNDES 2016-2020*

	Valeurs (2015)	Cibles (2018)	Cibles (2020)
<b>Taux de couverture électrique national</b>	33,32%	52,3%	80%
<b>Taux d'électrification national</b>	18,83%	30%	45%
<b>Taux d'électrification national urbain</b>	59,88%	69%	75%
<b>Taux d'électrification national rural</b>	3,06%	12,6%	19%
<b>Part des énergies renouvelables dans la production total</b>	6,4%	19%	30%
<b>Puissance installée</b>	300 MW	650 MW	1000 MW

Cette nouvelle orientation vise à « rendre l'énergie accessible et disponible » à travers :

(i) le mix énergétique par l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production ; (ii) la promotion de l'efficacité énergétique ; (iii) le renforcement du parc de production d'énergies conventionnelles.

Pour le sous-secteur de l'électricité, Il est mis en exergue les résultats atteints entre 2015 et 2018 à travers l'analyse du tableau ci-après.

Tableau 2 : Indicateurs du sous-secteur de l'électricité entre 2015 et 2018<sup>9</sup>

Indicateur	2015	2018	Écart
Puissance nominale installée	357 MW	422 MW	+ 18.2%
Puissance thermique installée	325 MW	355 MW	+ 9.2%
Puissance hydroélectrique installée	32 MW	32 MW	0%
Puissance solaire photovoltaïque installée		34.8 MWc	
Puissance de pointe du réseau national interconnecté	244 MW	326 MW	+33.6%
Production et importation d'énergie électrique	1442	1858	+ 28.8%
Importation d'énergie électrique	443 GWh	837 GWh	+ 89%
Électricité livrée à la distribution	1383	1815	+ 31.2%
Taux d'électrification national	19%	21,44%	+ 1.44%
Taux d'électrification national urbain	60%	68,69%	+8.69%
Taux d'électrification national rural	3%	3,16%	+ 0.16%
Prix de revient moyen du kWh	138.77	118.8	-14%
Prix moyen de vente du kWh	121.69	126.4	+ 4%
Nombre total de localités électrifiées par la SONABEL	375	445	+18.7%
Nombre total de localités électrifiées par l'ABER	187	266	+42,2%

L'analyse du tableau permet de tirer les observations suivantes :

- La diversification du mix électrique avec l'introduction de centrales solaires raccordées au réseau ;
- Près de 90% de hausse des importations d'énergie en raison de l'interconnexion avec le Ghana (ligne de transport Bolgatanga - Ouagadougou (225 kV) en 2018, qui a renforcé l'interconnexion existante avec la Côte d'Ivoire ;
- Une légère hausse du taux national d'électrification de 19% à 21,44% ;
- Le Prix de revient moyen du kWh a baissé de 14%, ce qui reflète la capacité de la SONABEL à mieux maîtriser les dépenses ;
- Le Prix moyen de vente du kWh a augmenté de 4% (pas de révision de la tarification), ce qui reflète une meilleure performance de la SONABEL ;
- Le nombre de nouvelles localités électrifiées est passé de 522 à 711.

En dépit des efforts déployés dans le secteur de l'énergie depuis la mise en œuvre du PNDES, le tableau ci-après fait apparaître des écarts entre les cibles et les valeurs atteintes en 2018 en particulier au niveau du taux d'électrification national rural (-9,44%) et de la capacité installée (-290,45 MW).

<sup>9</sup> Rapport d'activités 2015 de la SONABEL & Annuaire statistique 2018 du Ministère de l'Énergie

Tableau 3 : Indicateurs du secteur de l'énergie, PNDES 2016-2020 et SE4ALL

Indicateurs	Cibles PNDES (2018)	Valeurs (2018)	Ecart entre Cibles PNDES et Valeurs (2018)	Cibles PNDES (2020)	Cibles SE4ALL (2030)
Taux de couverture électrique national	52,3%	38,56%	-13,74%	80%	100%
Taux d'électrification national	30%	21,44%	-8,56%	45%	65%
Taux d'électrification national urbain	69%	68,69%	-0,31%	75%	95%
Taux d'électrification national rural	12,6%	3,16%	-9,44%	19%	50%
Part des énergies renouvelables dans la production total	19%	16,87%	-2,13%	30%	50%
Puissance installée	650 MW	359,55 MW	-290,45 MW	1000 MW	

Les défis à relever dans le secteur de l'énergie restent importants et les efforts déployés devront permettre :

- d'absorber les écarts mesurés en 2018 ;
- d'atteindre les valeurs cibles de 2020 (PNDES)
- s'inscrire dans une dynamique d'atteinte des objectifs SE4ALL à l'horizon 2030.

A ce titre, le Prospectus d'Investissements (PI SE4ALL) constitue un puissant outil à travers la déclinaison de Projets structurants concourant à l'atteinte de ces objectifs.

Outre les projets déclinés dans le PI SE4ALL, le Burkina Faso bénéficie de Projets structurants à travers le 2<sup>ème</sup> compact du Millenium Challenge Compact (MCC) dont le démarrage de la mise en œuvre est prévu en 2022.

Le Conseil d'administration du Millenium Challenge Corporation (MCC) a approuvé le deuxième Compact pour le Burkina Faso.

Doté d'une enveloppe de 494 millions \$, le programme sera mis en œuvre sur une période de 5 ans et permettra le développement du secteur électrique. Il sera financé à hauteur de 450 millions \$ par la MCC et de 44 millions \$ par le gouvernement du Burkina Faso.

Son objectif est de diminuer le coût de l'énergie, d'améliorer la qualité de l'électricité fournie et de faciliter son accès par les populations. Il permettra d'accompagner de manière spécifique trois projets à savoir :

- le Projet de renforcement de l'efficacité du domaine de l'électricité (PREDEL),
- le Projet d'accroissement de l'offre d'électricité moins coûteuse (PADOEL),
- le Projet de développement de réseau et d'accès à l'électricité (PRAEL).





Le PREDEL a pour but d'améliorer et de renforcer le cadre légal, réglementaire et institutionnel du secteur électrique en investissant dans les réformes prioritaires du secteur et dans le renforcement des capacités des acteurs. Il bénéficiera d'une enveloppe de 47 millions \$ de la part du MCC.

Le PADOEL d'un montant de 99,5 millions \$ vise la mise en place de nouvelles centrales solaires dotées de capacités de stockage et l'accroissement des importations d'électricité.

Le PRAEL bénéficiera d'une enveloppe de 210,6 millions \$ apportée par la partie américaine. Il permettra de réduire les délestages et d'accroître la disponibilité de l'électricité et sa consommation par les utilisateurs finaux par le biais de l'amélioration du réseau de transmission et de distribution électrique. Un pan du projet sera également consacré à l'accroissement de l'accès à l'électricité et des utilisations productives de cette dernière.

Douze (12) millions de \$ seront consacrés au monitoring et l'évaluation du programme tandis que 81 millions \$ iront au profit des frais d'administration et de revue du programme.

Le MCC a posé des conditions de bonne gouvernance pour la mise en place du programme et il est demandé entre autres, que tous les projets affichent un taux de rentabilité économique supérieur ou égal à 10 %.

### 3 INVESTISSEMENT AU BURKINA FASO - INSTRUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET INCITATIFS

#### 3.1 EXPLOITATION DE L'INFRASTRUCTURE ELECTRIQUE

##### **Dispositions relatives à la production**

La production de l'électricité au Burkina Faso est libéralisée conformément aux dispositions de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie (à l'exclusion des hydrocarbures d'origines fossiles). Au nombre des acteurs actuels, il est enregistré aussi bien des Institutions appartenant à l'État, des coopératives et entreprises privées d'électricité que des producteurs indépendants et autoproducteurs d'électricité. Les installations de production d'énergie électrique sont réalisées et exploitées par toute personne physique ou morale de droit privé ou public. Elles sont soumises à l'obtention préalable d'une déclaration, d'une autorisation et d'une licence de production ou d'une concession de production/distribution d'électricité. Les seuils de puissance soumis au régime de la déclaration, de l'autorisation, de la licence de production ou de la concession de production/distribution sont fixés par voie réglementaire.

Au titre des dispositions réglementaires, il faut retenir :

- Le décret N°2017-1011/PRES/PM/ME portant fixation des seuils de puissance relatifs aux titres d'exploitation de la production et les limites de rayon de couverture relatifs aux titres d'exploitation de la distribution ;
- Le décret N°2017-1012/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID portant conditions et modalités d'octroi des licences ou autorisation de production d'énergie électrique ;
- Le décret N°2017-1013/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA portant adoption d'un cahier de charges applicable aux producteurs d'énergie électrique au Burkina Faso ;
- L'arrêté N°17-118/ME/SG/ME portant fixation des règles techniques de production d'énergie électrique ;
- L'arrêté N°19-118/ME/MINEFID portant détermination des droits fixes à payer pour l'obtention de la licence ou de l'autorisation de production d'énergie électrique ;
- L'arrêté N°2020-053/ME/MINEFID portant institution et modalités d'évaluation des projets d'extension de capacités dans le secteur de l'énergie au Burkina Faso qui institue une évaluation économique et financière pour tout projet d'établissement de nouvelles capacités de production et de transport nationales dans le secteur de l'énergie et en donne les modalités.

##### **Dispositions relatives au transport**

La Société nationale d'électricité du Burkina Faso (SONABEL) a le monopole du transport de l'électricité sous le contrôle de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). La SONABEL contribue à la mise en œuvre du plan national d'électrification.

La Directive sur le marché régional de l'électricité, adoptée le 21 juin 2013, a été prise en compte au niveau national à travers son internalisation dans la Section 2 « De l'Accès au réseau de transport » de la loi N°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant Réglementation générale du secteur de l'énergie. La Section 2 (Articles 38 à 43) de la dite Loi définit, entre autres, la notion de Client Éligible. Les producteurs titulaires d'une licence ou d'une autorisation, les auto-producteurs titulaires d'une licence ou d'une autorisation de vente et les clients éligibles bénéficient d'un droit d'accès au réseau sous réserve de la conformité aux exigences réglementaires.

Au titre des dispositions réglementaires, il faut retenir :

- Le décret N°2018-0568/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA portant rémunération des activités concourant à la fourniture d'électricité et fixation des méthodologies et des paramètres de détermination des tarifs de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- L'arrêté N°2020-053/ME/MINEFID portant institution et modalités d'évaluation des projets d'extension de capacités dans le secteur de l'énergie au Burkina Faso qui institue une évaluation économique et financière pour tout projet d'établissement de nouvelles capacités de production et de transport nationales dans le secteur de l'énergie et en donne les modalités.

### **Dispositions relatives à la distribution**

Le secteur de la distribution de l'électricité est libéralisé au Burkina Faso. Les activités de distribution sont régies selon les dispositions de la Loi 014-2017/AN du 20 avril 2017 et ses textes d'application. Les installations de distribution de l'électricité sont réalisées et exploitées par toute personne physique ou morale de droit privé ou public. Les opérateurs de systèmes de distribution sont soumis aux obligations du service public, notamment celle de fournir de l'électricité de qualité et en quantité suffisante à toute personne physique ou morale établie sur le territoire qu'ils desservent, suivant les conditions fixées dans leurs cahiers des charges. Elles sont soumises à l'obtention préalable d'une autorisation ou d'une concession. Les limites de rayon de couverture déterminant l'octroi d'autorisation ou de concession de distribution sont fixées par voie réglementaire.

Au titre des dispositions réglementaires, il faut retenir :

- Le décret N°2017-1011/PRES/PM/ME portant fixation des seuils de puissance relatifs aux titres d'exploitation de la production et les limites de rayon de couverture relatifs aux titres d'exploitation de la distribution ;
- Le décret N°2018-0568/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA portant rémunération des activités concourant à la fourniture d'électricité et fixation des méthodologies et des paramètres de détermination des tarifs de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- Le décret N°2018-0569/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA/MATD portant adoption d'un cahier de charges applicable au concessionnaire de distribution d'électricité au Burkina Faso ;
- Le décret N°2019-0901/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA portant fixation du niveau de consommation annuelle en énergie électrique du client éligible et les conditions de son retour aux tarifs régulés.

### **Electrification rurale**

Le service public de production/distribution ou de distribution d'électricité dans le domaine de l'électrification rurale décentralisée est soumis à l'obtention préalable d'une concession de production/distribution ou concession de distribution délivrée par la collectivité territoriale de la région concernée. Les réseaux de distribution qui approvisionnent en électricité dans un rayon d'un kilomètre maximum sont exclus du régime de la concession et soumis au régime de l'autorisation délivrée par la région de la collectivité territoriale compétente. La collectivité territoriale peut vérifier et ordonner la mise en conformité des installations d'infrastructures énergétiques conformément aux normes en vigueur.

## **Domaine des énergies renouvelables**

La Loi N°051-2012/AN portant Loi de Finances pour l'exécution du Budget de l'État, Gestion 2013, adoptée le 8 novembre 2012, autorise, en son Article 29, l'importation en exonération du droit de douane et de la TVA des équipements d'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) ainsi que la vente en régime intérieur en exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des dits équipements. En outre, l'article 57 de la loi N°014-2017 dispose que « La production, l'importation de matériel et équipement des énergies renouvelables bénéficient de mesures fiscales et douanières incitatives » tandis que l'article 58 de ladite loi précise que « Les auto-producteurs d'énergies renouvelables qui disposent d'un excédent de production bénéficient d'un privilège de rachat dans des conditions définies par voie réglementaire ».

La Loi N° 051-2019 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020 précise en son article 25 la désignation des produits solaires concernés ; cet article précise que les conditions d'éligibilité et les modalités de jouissance de l'exonération du matériel solaire sont fixées par voie réglementaire.

Toute personne physique ou morale peut produire de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables pour sa propre consommation sur l'ensemble du territoire national. Les modalités d'intégration des énergies renouvelables dans le réseau d'électricité du Burkina Faso sont fixées par voie réglementaire. Un contrat de raccordement fixant les conditions techniques et financières est requis entre l'exploitant des infrastructures d'énergies renouvelables et les gestionnaires du réseau. Les modalités d'achat, de vente et de rémunération de l'électricité produite à partir des sources d'énergies renouvelables sont fixées par voie réglementaire.

En vertu de la Loi N°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du Secteur de l'énergie, les secteurs de la production et de la distribution de l'électricité sont ouverts au secteur privé. En outre, cette Loi favorise le développement des énergies renouvelables par la promotion de la création de Producteurs indépendants d'électricité (PIE). En avril 2019, six (6) contrats de partenariats public-privé (PPP) ont été signés entre le Ministère de l'énergie et des Producteurs indépendants d'électricité (PIE) : Africa Ren, Green Yellow, Compagnie financière NAANGE, Quadran International-Syscom, Quadran International-Syscom-Soltech, et UrbaSolar. Les PIE interviennent dans le financement, la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques raccordées au réseau national interconnecté. L'exécution de ces contrats permettra d'assurer la fourniture d'une capacité totale cumulée de 176 Mwc. Ces PIE ont signé des contrats d'achat d'électricité « Take or pay » avec la SONABEL (Société Nationale d'électricité du Burkina Faso).

Au titre des dispositions réglementaires, il faut retenir :

- L'arrêté interministériel N°2020-033/ME/MINEFID/MCIA du 16 mars 2020 portant conditions d'éligibilité et modalités de jouissance de l'exonération de la TVA sur les importations et les ventes de matériel solaire ;
- le décret N°2019-0902/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA portant modalités d'accès des auto-producteurs d'énergies renouvelables au réseau électrique et conditions de rachat de leur excédent d'énergie ;
- le décret N°2019-0903/PRES/PM/ME portant fixation du seuil et des conditions d'obtention de l'agrément technique de production d'énergie à base de biomasse.

## **Domaine de l'efficacité énergétique**

L'adoption de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso promeut l'efficacité énergétique et plusieurs textes d'application afférents (décrets et arrêtés) ont été adoptés en 2017 et 2018.

Le décret N°2017-2015 de cette loi stipule que tout établissement dont la consommation annuelle totale d'énergie est supérieure ou égale à cent mille (100 000) kWh ou dont la consommation annuelle de consommation de carburant est supérieure ou égale à cent mille (100 000) litres est soumis à l'obligation d'audit énergétique.

Toutefois, plusieurs défis doivent être relevés pour la réussite des programmes d'efficacité énergétique. A ce titre, il serait judicieux d'assurer la capitalisation des résultats des projets promus par l'UEMOA et la CEDEAO ainsi que la transposition des directives régionales en lien avec l'efficacité énergétique (efficacité énergétique dans le bâtiment, codes de l'urbanisme et de l'habitat, normes minimales de performance énergétique, étiquetage énergétique...) au niveau national.

Au titre des dispositions réglementaires, il faut retenir :

- Le décret N°2017-2014/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID portant fixation des normes et exigences d'Efficacité Energétique s'appliquant aux appareils et équipements ainsi que leurs modalités de mise en œuvre ;
- Le décret N°2017-2015/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID portant fixation des seuils de consommation énergétique, la périodicité de l'audit énergétique, les modalités d'exercice de l'audit énergétique et d'agrément des auditeurs ;
- l'arrêté N°2018/070/ME/MCIA portant adoption d'un cahier des charges applicable aux audits énergétiques au Burkina Faso ;
- l'arrêté N°2018/094/ME/SG/DGEE portant conditions et modalités de délivrance, de suspension et de retrait de l'agrément technique d'exercice de l'audit énergétique ;
- l'arrêté N°2018/095/ME/SG/DGE portant détermination des niveaux d'extension ou de modification exigeant un nouvel audit énergétique.

### **Agrément technique de la profession d'entrepreneur de réseau ou de centrales électriques**

Deux (2) arrêtés encadrent la profession d'entrepreneur de réseaux ou de centrales électriques au Burkina Faso. Il s'agit :

- L'arrêté N°14-248/MME/SG/DGE portant fixation des conditions d'obtention de l'agrément de la profession d'entrepreneur de réseaux ou de centrales électriques ;
- L'arrêté N°14-272/MME/SG/DGE portant attributions, composition et fonctionnement de la commission d'agrément technique de la profession d'entrepreneur de réseaux ou de centrales électriques.

## 3.2 CADRE REGLEMENTAIRE DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES

### **Octroi des titres**

Le ministère en charge de l'énergie octroie les titres (autorisations et licences de production, autorisations et concessions de distribution) après avis conforme de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE). Les licences d'exportation ou d'importation sont octroyées par le Ministère en charge de l'énergie après avis simple de l'ARSE.

La concession de production et/ou de distribution (électrification rurale) est accordée par la collectivité territoriale après avis simple de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER) et après avis conforme de l'ARSE.

### **Contrats commerciaux**

La contribution du secteur privé au développement de l'offre d'énergie électrique ainsi que la promotion des énergies renouvelables constituent deux principales innovations introduites dans la loi N°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie. La loi des finances 2020 du Burkina Faso consolide l'exonération du matériel solaire en vigueur depuis 2013. De plus, les mécanismes ci-après participent à une meilleure contribution du secteur privé au développement du secteur de l'énergie :

- La mise en place des contrats de Partenariat Public Privé dans le secteur de l'énergie électrique et en particulier dans le domaine des énergies renouvelables ; à ce titre, il convient de citer la loi 020-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du Partenariat Public-Privé au Burkina Faso ;
- La consécration des énergies renouvelables au titre des investissements productifs dans la loi N°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant code des investissements du Burkina Faso.

## 4 INVESTIR DANS LE PAYS - STRUCTURE DU SECTEUR DE L'ENERGIE

### 4.1 LES PRINCIPAUX ACTEURS DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Les principaux acteurs du secteur de l'énergie électrique sont présentés comme suit :

- Le Ministère de l'Energie (Etat) ;
- Les collectivités territoriales ;
- L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) ;
- La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) ;
- L'Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER) ;
- L'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) ;
- les personnes physiques ou morales auxquelles le service public de l'énergie est délégué ;
- Les consommateurs ;
- Les structures coopératives, associatives et privées d'électricité ;
- Toutes autres structures qui concourent à l'objet de la loi N°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

#### **Le Ministère de l'Energie**

Le Ministère en charge de l'énergie est chargé de la mise en œuvre de la politique énergétique du Gouvernement, de la définition de la politique sectorielle de l'énergie et du développement du secteur, de la planification stratégique de l'électrification, de la réglementation et du contrôle des infrastructures électriques.

#### **Les collectivités territoriales**

Elles ont pour missions :

- de donner un avis sur les plans d'électrification dans les communes et régions ;
- de participer à l'élaboration du schéma directeur communal et régional d'électrification ;
- de participer à l'élaboration du schéma national d'électrification ;
- d'élaborer et mettre en œuvre les plans locaux de production, de distribution et d'efficacité énergétique ;
- de créer et de gérer des infrastructures énergétiques ;
- de réaliser et de gérer l'éclairage public ;
- d'octroyer des concessions.



### **L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE)**

L'ARSE est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et de gestion. Elle est rattachée au Cabinet du Premier ministre. L'ARSE assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'énergie. A cet effet, elle doit principalement :

- veiller au respect des textes législatifs et réglementaires applicables au secteur de l'énergie ;
- préserver les intérêts des consommateurs ou usagers du service public de l'énergie, dans le cadre de ses pouvoirs ;
- protéger les droits des acteurs du secteur de l'énergie ;
- proposer à l'Etat des tarifs applicables dans le secteur de l'énergie ;
- régler les litiges dans le secteur de l'énergie qui opposent les acteurs de ce secteur
- veiller à l'équilibre économique et financier du secteur de l'énergie dans sa globalité.

### **La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)**

La SONABEL assure la gestion du service public de l'électricité dans les conditions prévues par la loi 014-2017. À ce titre, elle est chargée :

- d'assurer l'approvisionnement en énergie électrique en quantité et en qualité suffisantes ;
- de la production, du transport, de la distribution, de la commercialisation, de la vente, de l'importation et de l'exportation d'énergie électrique ;
- d'améliorer l'accès à l'énergie électrique ;
- de contribuer à la mise en œuvre du plan national d'électrification ;
- d'entreprendre toutes activités ou opérations connexes à ses missions et attributions et/ou susceptibles de contribuer directement ou indirectement à l'approvisionnement en énergie électrique et à l'amélioration de l'accès à l'énergie électrique.

### **L'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER)**

L'ABER a pour mission :

- de promouvoir une couverture équitable du territoire national en énergie électrique en développant l'électrification rurale à moindre coût ;
- de contribuer à la mise en œuvre du plan national d'électrification ;
- de faciliter l'accès des populations rurales à l'électricité ;
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la réalisation des infrastructures ;
- d'assurer la supervision des activités d'électrification rurale et d'utilisation de l'énergie en milieu rural entreprises par les autres institutions actives dans ces domaines.

## **L'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE)**

L'ANEREE a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement des énergies renouvelables et de promotion de l'efficacité énergétique au Burkina Faso. A ce titre elle est chargée de :

- promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à travers l'information, la sensibilisation, la communication, l'éducation et la formation ;
- susciter, animer, coordonner, faciliter et réaliser toutes opérations ayant pour objet le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- assurer les services de conseil, de mise à niveau et d'accompagnement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique aux professionnels et au public ;
- contrôler et tester la conformité par rapport aux normes et règlements en vigueur les composants, appareil et équipements solaires et électriques en collaboration avec les structures compétentes ;
- contrôler et tester par rapport aux normes et exigences d'efficacité énergétique en vigueur, les appareils et équipements électroménagers consommant de l'énergie en collaboration avec les structures compétentes ;
- proposer et vulgariser les normes et les labels en matière d'efficacité énergétique des équipements et appareils en collaboration avec les structures compétentes ;
- suivre et coordonner la réalisation des audits énergétiques et veiller à la mise en œuvre de leurs recommandations ;
- soutenir la recherche-développement appliquée dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ayant un impact sur la production et la consommation d'énergie ;
- organiser et fédérer les acteurs œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- participer à la recherche des partenariats et la mobilisation des financements internationaux ;
- soutenir le développement des inventions technologiques concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

### **Les Coopératives et autres structures**

Les personnes physiques, les structures coopératives et associatives d'électricité (COOPEL), les structures privées délégataires du service public en milieu rural sont chargées d'assurer les missions de service public dans les localités objet de leur concession. Elles sont encadrées par l'agence en charge de l'électrification rurale et sous le contrôle de l'autorité de régulation.

### **Les Organisations professionnelles et Associations du secteur de l'énergie**

Au titre des autres structures qui concourent à l'objet de la loi 014-2017/AN, il peut être retenu entre autres les organisations patronales à l'image du syndicat des entreprises d'électricité et assimilés (SEEA). Il existe également plusieurs associations et/ou regroupements d'organisations intervenant dans le secteur de l'énergie à l'image de l'Association Burkinabè des Acteurs et Professionnels de l'Efficacité Energétique (ABAPEE), de l'Association des Professionnels des Energies Renouvelables (APER) et de la Coalition nationale pour la promotion des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie durable aux populations (CNPDER).

## 4.2 LA POLITIQUE DU SECTEUR DE L'ENERGIE

En 2015, le Burkina Faso a élaboré son Agenda d'Action (AA) SE4ALL, son Plan d'Action National des énergies renouvelables (PANER) et son Plan d'Action National de l'efficacité énergétique (PANEE). Depuis 2016, Le Burkina Faso a adopté d'importantes réformes juridiques, institutionnelles, législatives et règlementaires :

- L'ancienne Direction Générale de l'Energie a été scindée en trois Directions Générales en mai 2016 : la Direction Générale des Energies Renouvelables (DGER), la Direction Générale de l'Efficacité Energétique (DGEE), la Direction Générale des Energies Conventionnelles (DGEC) ;
- La création de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) en décembre 2016 ;
- L'adoption de la loi 014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso (y compris le sous-secteur de l'électricité).
- La transformation de l'Autorité de Régulation du sous-secteur de l'Electricité en Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) ;
- La création de l'Agence Burkinabè d'Electrification Rurale (ABER) en avril 2017 en remplacement du Fonds de Développement de l'Electrification (FDE).
- L'érection d'un Ministère plein en charge de l'énergie en avril 2017 ;
- L'opérationnalisation de la loi 014-2017/AN du 20 avril 2017 à travers l'élaboration de décrets et d'arrêtés ;
- L'élaboration de la stratégie nationale dans le domaine de l'énergie 2019-2023.

La Loi 014-2017/AN du 20 avril 2017 a pour objectif d'assurer un approvisionnement efficace, efficient, fiable, durable, suffisant et pérenne en énergie, afin de promouvoir un développement socioéconomique durable au Burkina Faso. Elle accorde la priorité à la participation du secteur privé dans les secteurs de la production et de la distribution d'électricité, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle offre également au secteur privé l'opportunité d'entreprendre des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Dans le cadre du PNDES, le Burkina Faso a élaboré la politique sectorielle de transformations industrielles et artisanales (PS/TIA). La PS/TIA vise à mettre à la disposition du Burkina Faso un secteur de « transformations industrielles et artisanales » dynamique, performant et moderne, soutenu par un tissu industriel et artisanal diversifié, compétitif, créateur de forte valeur ajoutée, porteur de croissance durable et d'emplois décents. En cohérence avec la PS/TIA, il a été élaboré la Stratégie nationale dans le domaine de l'énergie 2019-2023 qui s'appuie sur les ressources endogènes et la coopération régionale pour assurer un accès durable aux services énergétiques modernes et conforter le rôle du secteur de l'énergie comme moteur de développement durable.

#### **4.3 OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT**

La loi 014-2017/AN du 20 avril 2017 portant sur la réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso a introduit des innovations, notamment :

- 1) la réglementation de l'ensemble du secteur de l'énergie excepté le sous-secteur des hydrocarbures d'origines fossiles ;
- 2) la prise en compte des dispositions communautaires prévues dans le cadre de la construction du marché sous régional de l'électricité ;
- 3) la suppression de la segmentation, ce qui permet l'installation des producteurs indépendants d'électricité sur l'ensemble du territoire ;
- 4) la suppression de l'acheteur unique ;
- 5) la possibilité offerte à certains clients de s'approvisionner auprès des fournisseurs de leur choix qui peuvent être sur le territoire national ou hors du territoire (clients éligibles)
- 6) l'introduction de dispositions spécifiques relatives à la promotion des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;
- 7) l'élargissement des pouvoirs du régulateur à l'ensemble du secteur de l'énergie ;
- 8) la définition d'infractions et de sanctions spécifiques au secteur de l'énergie.

En vertu de la Loi 014-2017 du 20 avril 2017, les activités de production et de distribution d'électricité sont libéralisées, seul le transport de l'électricité est l'objet du monopole accordé à la SONABEL.

La consécration des énergies renouvelables au titre des investissements productifs dans la loi N°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant code des investissements du Burkina Faso constitue une opportunité pour les potentiels investisseurs.

#### **4.4 INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT**

Le cadre du partenariat public-privé promeut le développement des producteurs indépendants d'électricité. En outre, la production, l'importation de matériel et d'équipement des énergies renouvelables bénéficient de mesures fiscales et douanières incitatives avec l'exemption des droits de douane et la TVA pour les importations.

La Loi N° 051-2019 portant loi de finance pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020 précise en son article 25 la désignation des produits solaires concernés ; cet article précise que les conditions d'éligibilité et les modalités de jouissance de l'exonération du matériel solaire sont fixées par voie réglementaire (arrêté interministériel N°2020-033/ME/MINEFID/MCIA du 16 mars 2020 portant conditions d'éligibilité et modalités de jouissance de l'exonération de la TVA sur les importations et les ventes de matériel solaire).

La consécration des énergies renouvelables au titre des investissements productifs dans la Loi N°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant code des investissements du Burkina Faso offre de nombreux avantages aux privés désireux d'investir dans le domaine des énergies renouvelables.

#### 4.5 RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DU SE4ALL AU BURKINA FASO

Les objectifs SE4ALL du Burkina Faso à travers les trois (3) piliers sont résumés comme suit :

##### **Accès à l'énergie**

Les taux cibles de l'électrification nationale à l'horizon 2020 et 2030 s'élèvent respectivement à 75% et 95 % pour les zones urbaines et 19% et 50% pour les zones rurales.

En matière d'accès aux équipements et combustibles modernes de cuisson, l'objectif est d'atteindre un accès universel aux foyers améliorés et/ou à des équipements de cuisson moderne en milieu urbain en 2030. Pour les zones rurales, l'objectif est d'atteindre un taux de pénétration de 65% de foyers améliorés dans les ménages ruraux à l'horizon 2030.

Les objectifs de pénétration du gaz butane sont les suivants :

- Baseline - Gaz butane - Pénétration en milieu urbain (60% - 2020, 62% - 2030), Pénétration rurale (2,5 % - 2020, 3% - 2030).
- Maximum - Gaz butane - Pénétration en milieu urbain (73% - 2020, 98% - 2030), Pénétration en milieu rural (3% - 2020, 5% - 2030).
- Modéré (plus probable) - Gaz butane - Pénétration urbaine (66% - 2020, 78% - 2030), Pénétration rurale (2,5% - 2020, 3% - 2030).

##### **Énergies renouvelables**

- Accroître la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité (mix électrique), de 6,4% en 2015 à 30% en 2020 puis à 50% en 2030.

##### **Efficacité Énergétique**

- Les potentiels d'économies d'énergie envisageables dans le PANEE se présentent comme suit :
  - 100 GWh pour la période 2016-2020
  - 200 GWh pour la période 2021-2030 ;

Ces potentiels se fondent sur l'opérationnalisation des initiatives répertoriées dans le PANEE et qui se déclinent comme suit :

- Distribution d'électricité à haute performance (réduction des pertes dans la production, le transport et la distribution d'électricité) ;
- Eclairage efficace ;
- Normes et étiquetage ;
- Code du bâtiment ;
- Efficacité énergétique dans le bâtiment (résidentiel, tertiaire, bâtiments public) ;
- Efficacité énergétique dans l'industrie ;
- Efficacité énergétique dans le transport ;
- Efficacité de l'utilisation de la ressource ligneuse et généralisation de la carbonisation améliorée ;

Il convient de noter qu'à la faveur de l'opérationnalisation de la loi 014-2017/AN, le cadre réglementaire actuel promeut l'efficacité énergétique avec l'introduction d'audits énergétiques obligatoires pour les établissements dont la consommation annuelle électrique de plus de 100 000 kWh.

## 5 BURKINA FASO - PIPELINE DE PROJETS

La compilation des projets du Prospectus d'investissements est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Pipeline des projets du Prospectus d'Investissements SE4ALL du Burkina Faso

N°	Projets	Catégorie	Niveau de maturation	Coût du Projet <sup>10</sup>	Niveau de complexité
1	Projet de développement et de renforcement du réseau national interconnecté (PDR-RNI)	Raccordé au réseau	Faible (Le Projet n'a pas encore démarré)	316,662 milliards de FCFA 543,393 millions \$US	Moyen
2	Projet de construction de centrales solaires photovoltaïques dans les hôpitaux, universités et autres bâtiments publics (PDCS)	Raccordé au réseau	Elevé	6,002 milliards de FCFA 10,3 millions \$US	Moyen
3	Projet de développement de connexions à l'électricité (PDCEL) <sup>11</sup>	Raccordé au réseau	Avancée (Mise en œuvre effective dans certaines régions)	443,135 milliards de FCFA 762,136 millions \$US	Moyen
4	Projet d'électrification solaire des infrastructures sociocommunautaires « écoles et centres de santé » (PES-IS)	Hors réseau	Elevé	47,5 milliards de FCFA 81,51 millions \$US	Moyen
5	Projet d'électrification de 1200 localités par énergie propre (PEL-1200) <sup>12</sup>	Hors réseau	Faible (Le Projet n'a pas encore démarré)	180 milliards de FCFA 308,880 millions \$US	Faible
6	Développement de l'accès à l'énergie productive dans les périmètres irrigués à travers la vulgarisation de pompes solaires (PEP-PS)	Hors réseau	Moyen (Mise en œuvre d'un Projet pilote)	7 500 000 000 FCFA 12,870 millions \$US	Moyen

<sup>10</sup> Taux de change : 1 \$US = 582,75 FCFA

<sup>11</sup> Le PDCEL est classé dans la catégorie Raccordé au Réseau mais il intègre également une composante Hors Réseau

<sup>12</sup> Le PEL-1200 est classé dans la catégorie Hors Réseau mas il comporte également une composante Raccordé au Réseau

N°	Projets	Catégorie	Niveau de maturation	Coût du Projet <sup>13</sup>	Niveau de complexité
7	Projet de développement de l'éclairage efficace (PDEF)	Efficacité énergétique	<i>Elevé</i>	<i>20,55 milliards de FCFA 35,26 millions \$US</i>	<i>Faible</i>
8	Projet de renforcement de l'efficacité énergétique dans le secteur public (PREE-SP)	Efficacité énergétique	<i>Moyen</i>	<i>24 milliards de FCFA 41,2 millions \$US</i>	<i>Moyen</i>
9	Projet d'appui à l'efficacité énergétique dans le secteur privé (PAEE-SP)	Efficacité énergétique	<i>Faible</i>	<i>45 milliards de FCFA 77,2 millions \$US</i>	<i>Moyen</i>
10	Projet d'amélioration de l'alimentation électrique des feux tricolores au niveau national (PAEL-FT)	Efficacité énergétique	<i>Moyen</i>	<i>1,8 milliards de FCFA 3,089 millions \$US</i>	<i>Faible</i>
11	Projet d'appui à la production et à la vulgarisation d'équipements éco énergétiques de cuisson et de chauffage (PEECC)	Cuisson durable et bioénergie	<i>Moyen</i>	<i>3 milliards de FCFA 5,148 millions \$US</i>	<i>Moyen</i>
12	Projet de vulgarisation d'équipements éco énergétiques de cuisson propre au profit des femmes (PEEE-F)	Cuisson durable et bioénergie	<i>Moyen</i>	<i>21,023 milliards de FCFA 36,075 millions \$US</i>	<i>Moyen</i>
13	Projet de vulgarisation d'équipements éco énergétiques de cuisson propre au profit des jeunes (PEEE-J)	Cuisson durable et bioénergie	<i>Moyen</i>	<i>2,146 milliards de FCFA 3,682 millions \$US</i>	
14	Projet de constructions de centrales électriques biomasse-déchets d'une puissance cumulée totale 10 MW (PCCE-Biomasse)	Cuisson durable et bioénergie	<i>Faible</i>	<i>15,268 milliards 26,2 millions \$US</i>	<i>Moyen</i>
15	Projet Schéma Directeur Intégré Production Transport Distribution et Electrification Rurale (PSD-ME)	Environnement favorable	<i>Faible</i>	<i>660 825 000 FCFA 1 168 297 \$US</i>	<i>Moyen</i>
16	Projet d'Amélioration et de pérennisation du Système d'information Energétique du Burkina Faso (SIE-BURKINA PLUS)	Environnement favorable	<i>Elevé</i>	<i>175 millions de FCFA 300 000 \$US</i>	<i>Moyen</i>
17	Projet d'Appui à la planification et à la gouvernance du secteur de l'énergie (PLANIF-PROJET)	Environnement favorable	<i>Faible</i>	<i>650 000 000 de FCFA 1 115 401 \$US</i>	<i>Moyen</i>

<sup>13</sup> Taux de change : 1 \$US = 582,75 FCFA



Tableau 5 : Montant des projets du Prospectus d'Investissements SE4ALL du Burkina Faso

N°	Regroupement des Projets par Catégorie	Nombre de Projets de la Catégorie	Coût des Projets par catégorie (FCFA)	Coût des Projets par catégorie (\$US) <sup>14</sup>	Pourcentage
1	Projets « Raccordé au Réseau »	3	765 798 842 225	1 314 112 127	67,5%
2	Projets « Hors Réseau »	3	235 000 000 000	403 260 403	20,7%
3	Projets « Efficacité Energétique »	4	91 350 000 000	156 748 803	8,0%
4	Projets « Cuisson Durable et Bioénergie »	4	41 437 050 000	71 106 049	3,7%
5	Projets « Environnement Durable »	3	1 485 825 000	2 549 688	0,1%
<b>Montant Total du PI SE4ALL du Burkina Faso</b>			<b>1 135 071 717 225</b>	<b>1 947 777 061</b>	<b>100,0%</b>

<sup>14</sup> Taux de change : 1 \$US = 582,75 FCFA

## 5.1 PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU NATIONAL INTERCONNECTE

### Description du Projet

Le projet prévoit l'interconnexion du réseau électrique de la SONABEL (132 kV) et du réseau électrique de la Communauté Électrique du Bénin - CEB (161 kV), des renforcements du réseau électrique HTB interurbaine Diébougou – Gaoua- Batié, Kua2-Dédougou-Ouahigouya, Kaya – Kongoussi – Djibo, Koupéla – Fada, ainsi que des renforcements des réseaux de distribution. Il prévoit également l'installation de régulateurs de tension et de systèmes sur le RNI.

Enfin, il prévoit des électrifications ainsi que des actions d'appui aux usages productifs dans les zones et localités ciblées.

### Portée du Projet et Résultats escomptés

Le projet s'inscrit en droite ligne avec les ODD2, 7, 8, 13 et se décline en sept (07) composantes comme suit :

- Composante 1 : - interconnexion des réseaux électriques de la SONABEL (132 kV) et de la CEB (161 kV) ;
- Composante 2 : - Construction d'une ligne 132 kV double ternes de 77,8 km de long entra Koupéla et Fada N'gourma.
- Composante 3 - Construction d'une ligne double ternes Diébougou-Gaoua-Batié en ossature 225 kV exploitée en 90 kV d'environ 136 km de long.
- Composante 4 - Renforcement du réseau Kua2-Dédougou-Ouahigouya par la construction de lignes et de postes ;
- Composante 5 - Renforcement du réseau Kaya – Kongoussi – Djibo par la construction de lignes et de postes ;
- Composante 6 - Installation de régulateurs de tension sur le RNI
  - ✓ Pose d'un total de six régulateurs de tension de capacité unitaire 200 A sur l'ensemble du réseau électrique ;
  - ✓ Des actions de renforcement de capacité ;
- Composante 7 - Installation d'un Park de stockage sur le RNI à Zagtouli et Dédougou.
  - ✓ Système de stockage de 50 MW/150 MWh sur le site de la centrale solaire de ;
  - ✓ Système de stockage de 18 MW/54 MWh sur le site de la centrale solaire de Dédougou.
  - ✓ Des actions de renforcement de capacité ;

### Bénéficiaires

La SONABEL, le secteur privé et les ménages.

**Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

La durée de réalisation du projet est de dix (10) ans.

**Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'Energie, SONABEL, ABER, Entreprises Privées, Coopératives d'électricité

**Financement et partenaires financiers envisagés**

Le coût prévisionnel du projet est de 316 662 000 000 FCFA, soit 543 393 533 \$US.

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers

## 5.2 PROJET DE CONSTRUCTION DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES HOPITAUX, UNIVERSITES ET AUTRES BATIMENTS PUBLICS

### **Description du Projet**

Des améliorations et des expansions sont nécessaires dans les systèmes de santé et d'éducation au Burkina Faso afin de répondre en partie aux besoins fondamentaux de la population de manière équitable et durable de sorte à renforcer la capacité et/ou le capital humain de production requis pour accroître la production économique et le revenu par habitant et réduire la pauvreté.

### **Soins de santé**

Le gouvernement du Burkina Faso fait des efforts visant à améliorer la qualité de la prestation des soins de santé, mais ces efforts sont sérieusement limités par la fourniture d'électricité peu fiable pour soutenir la prestation des services. L'insuffisance et la piètre qualité de la fourniture d'électricité ont des effets variés et d'une grande portée sur les soins de santé. Lorsque certaines infrastructures existent (comme c'est le cas dans les 13 hôpitaux publics pris en compte dans le cadre du présent projet) leurs activités sont pratiquement à l'arrêt total en cas de coupure d'électricité. Cela se produit souvent et affecte gravement les unités de soins intensifs, les blocs opératoires, les laboratoires, les services d'urgence et les infrastructures critiques telles que les banques de sang et les équipements de maintien de la vie. Par conséquent, une fourniture d'électricité fiable, telle qu'envisagée, facilitera l'utilisation efficace de tous ces équipements et infrastructures pour améliorer considérablement la prestation des soins de santé aux populations dans les zones concernées.

### **Éducation**

La qualité globalement médiocre de l'éducation est due, dans certains cas, à l'absence totale d'électricité, ce qui implique un nombre réduit d'heures d'études et l'incapacité d'avoir accès aux outils pédagogiques essentiels tels que les ordinateurs, l'internet et les projecteurs. Pour les institutions de l'enseignement supérieur, le manque d'accès à une fourniture d'électricité fiable implique que les laboratoires de recherche, les amphithéâtres et autres installations de formation fonctionnent à des niveaux sous-optimaux, affectant ainsi les activités académiques telles que l'enseignement et les travaux de recherche. Le manque d'Internet de nos jours et à notre époque équivaut à un bien moindre retour sur investissement puisque le coût de l'éducation devient élevé. À titre d'exemple, en l'absence d'Internet, les universités doivent conserver des piles de livres dans les grandes bibliothèques. Dans un pays comme le Burkina Faso où la température diurne dépasse facilement 40°C, de grands espaces doivent être climatisés pour être propices à un apprentissage efficace. Cela devrait être le cas d'autant plus que le fait de fournir un environnement propice et un enseignement de qualité devraient accroître les inscriptions à l'université et l'entrepreneuriat et, à long terme, l'activité économique.

Le gouvernement du Burkina Faso cherche donc résolument à installer des centrales solaires (dotées de batteries de stockage) dans chacun de ces hôpitaux et universités sélectionnés comme l'une des voies d'amélioration des services d'éducation et de santé au sein des universités et des hôpitaux afin de faciliter la prestation de services de qualité aux populations.

### **Portée du Projet et Résultats escomptés**

Le Projet se décline en quatre (03) composantes comme suit :

- Composante 1 : Construction de mini centrales solaires.
- Composante 2 : Mise au point d'un système de gestion durable des infrastructures.

- **Composante 3** : Renforcement des capacités du personnel chargé de l'exploitation des infrastructures.

Les principaux résultats attendus sont les suivantes :

- Plusieurs mini-centrales solaires avec stockage de puissance allant de 15 à 100 kWc sont installées pour assurer une fourniture continue en électricité dans les bâtiments publics ;
- La sécurisation énergétique des bâtiments publics est assurée ;
- Les factures d'électricité des bâtiments publics sont allégées ;
- L'émission de plusieurs centaines de tonnes de CO<sub>2</sub>/an est évitée.

### **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires du Projet sont les suivants :

- Les patients, les professionnels de santé et le personnel de santé ;
- Les enseignants, les étudiants et le personnel.

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le Projet est en cours d'élaboration.

La durée indicative de mise en œuvre du Projet est de deux (2) ans.

### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie ; Ministère de la Santé ; Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

### **Financement et partenaires financiers envisagés**

Le coût du projet est estimé à 6,002 milliards de FCFA, soit 10,3 millions \$US.

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

### **5.3 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CONNEXIONS A L'ELECTRICITE**

#### **Description du Projet**

Le Projet de Développement des Connexions à l'Electricité (PDCEL) a pour objectif d'accroître le nombre d'abonnés au réseau électrique conformément à l'objectif sept (7) des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le PDCEL vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable à travers une procédure simplifiée d'accès à la l'électricité et un mécanisme souple de règlement du coût de connexion au réseau électrique.

Le projet permettra de construire et d'étendre les réseaux électriques de distribution dans les zones non loties à forte densité ainsi que dans les zones loties déjà électrifiées ou pas.

#### **Portée du Projet et Résultats escomptés**

Le projet intègre plusieurs composantes avec des résultats ci-dessous.

Composante 1 : Construction de ligne basse tension de ligne Basse tension ;

Composante 2 : Installation de nouveaux postes cabines préfabriqués ;

Composante 3 : la construction de nouveaux postes aériens MT/BT ;

Composante 4 : le branchement de nouveaux abonnés.

#### **Bénéficiaires**

Les populations des villes et campagnes du Burkina Faso.

#### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le Projet a connu une phase pilote en 2019 qui est en cours d'évaluation. Le cout du branchement était de 3000 FCFA avec la pose systématique d'un compteur à prépaiement. Le projet sera exécuté sur la période 2019 -2030.

#### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie, SONABEL, ABER.

#### **Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le Budget du PDCEL sera exécuté en quatre phases sur la période 2019 -2030 avec un budget total de 443 134 517 225 de FCFA (762 135 944 \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers

## 5.4 PROJET D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DES INFRASTRUCTURES SOCIOCOMMUNAUTAIRES (ÉCOLES ET CENTRES DE SANTE)

### **Description du Projet**

Le Projet couvre l'électrification des écoles et des centres de santé de base sur l'ensemble du territoire national du Burkina Faso à l'aide de kits solaires photovoltaïques ainsi que la fourniture en eau chaude sanitaire à partir de chauffe-eau solaire dans les centres de santé.

Le Projet a pour objectif général de fournir aux services de santé et d'éducation surtout du milieu rural, l'accès aux services énergétiques modernes et d'améliorer le niveau de résilience sécuritaire par l'installation de lampadaires solaires dans les places publiques.

Le Projet vise à :

- fournir à chaque centres de santé un système solaire photovoltaïque pour alimenter en énergie les appareils d'éclairage, de ventilation et de froid pour la conservation de produits pharmaceutiques ;
- doter les maternités dans les centres de santé d'un chauffe-eau solaire pour les besoins en eau chaude des usagers ;
- fournir à chacun des établissements d'éducation (écoles primaires, post primaires, et lycées) un système solaire photovoltaïque pour alimenter en énergie les appareils d'éclairage, de ventilation des salles et de bureautique ;
- installer dans chacune de ces localités rurales au moins cinq (5) lampadaires solaires dans les espaces publics.

### **Portée du Projet et Résultats escomptés**

Le projet permet de développer l'accès aux services énergétiques des populations dans les zones bénéficiaires, d'améliorer la qualité du service rendu au niveau des établissements sociocommunautaires, d'améliorer les conditions de vie des populations et de limiter les émissions des gaz à effet de serre. Le déploiement de ces systèmes énergétiques contribue à n'en pas douter à renforcer les compétences des collectivités territoriales et des structures de gestions des établissements de santé et d'éducation pour une pérennisation des investissements et à renforcer les capacités des entreprises nationales et leurs équipes techniques dans la conception, l'installation et l'entretien des systèmes solaires.

Les principales composantes du Projet sont :

- Composante 1 – Fourniture et installation des systèmes solaires photovoltaïques dans les infrastructures sociocommunautaires (écoles, lycées et CSPS).

Cette composante consiste au montage de dossier d'appel d'offre et au recrutement d'entreprises pour la fourniture des équipements et l'installation des systèmes solaires au profit de chaque structure bénéficiaire identifiée en concert avec les départements ministériels compétents.

- Composante 2 – Renforcement de capacités des structures bénéficiaires pour une gestion durable des infrastructures énergétiques.

Elle vise à renforcer les compétences des collectivités territoriales, du personnel d'éducation et de santé, des COGES, des APE et des Amicales des Maires Educatrices dans l'exploitation des systèmes énergétiques, le renouvellement des pièces usées.

### **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires du projet sont :

- Les élèves et les enseignants des lycées, collèges ainsi que les écoles primaires situées en zone rurales
- Les marchés, yars, lieux de culte

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le Projet est en cours de mise en œuvre et couvrira une période de cinq (5) ans supplémentaire. A ce jour, on dénombre le déploiement de 951 systèmes solaires au profit de 538 écoles primaires, 135 lycées et CEG et de 278 CSPS. Aussi, dans la programmation pour l'année budgétaire 2020-2021, il est prévu l'installation de 1 488 systèmes solaires au profit de 691 écoles primaires, 301 lycées et CEG, et 496 CSPS.

Le nombre d'infrastructures sociocommunitaires restant pour être couvert par le projet se présente comme suit : 10 063 Ecoles primaires, 1 591 Lycées et CEG et 1 164 CSPS.

### **Principaux acteurs du Projet**

Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Energie avec l'appui des Départements en charge de la Santé, de l'Education et de la Décentralisation et avec le soutien des partenaires de développement.

### **Financement et partenaires financiers envisagés**

Le coût du projet pour couvrir l'ensemble des établissements de base est estimé à 47.5 milliards de FCFA (81,51 millions \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers



## **5.5 PROJET D'ELECTRIFICATION DE 1200 LOCALITES PAR ENERGIE PROPORE**

### **Description du projet**

Le projet consiste en l'électrification de 1200 localités du Burkina Faso à l'aide de mini-centrales solaires et/ou par raccordement au réseau national interconnecté. L'objectif général du projet est d'assurer aux populations rurales l'accès aux services énergétiques modernes, tout en contribuant au développement socioéconomique local.

Le projet fournira une centrale photovoltaïque solaire d'une capacité variant entre 40 kWc et 100 kWc aux villages isolés du réseau électrique et des systèmes solaires autonomes seront mis en œuvre dans les autres villages concernés. Un lot de 544 villages bénéficiera d'un raccordement au réseau électrique.

La mise en œuvre du projet permettra d'électrifier 1200 villages reculés et/ou isolés du réseau électrique tout en améliorant l'accès des populations aux services d'électricité ; ce qui permettra de promouvoir le développement socioéconomique local par la création de PME et la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois. Le projet permettra également de contribuer à l'augmentation du taux d'électrification rurale qui est actuellement de 3% et de réduire, par conséquent, les disparités entre les zones urbaines et rurales.

### **Portée du Projet et Résultats escomptés**

Le projet est structuré suivant les composantes suivantes :

- Composante Hors réseau : 400 localités alimentés par mini centrales solaires et 256 localités avec des systèmes solaires autonomes « Solar Home System – SHS »
- Composante Raccordé au réseau : 544 localités raccordées au réseau

### **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires du projet sont les populations rurales.

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le Projet est en phase d'élaboration et de recherche de financements.

### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie

### **Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le coût du projet est estimé à 180 milliards de FCFA (308,88 millions \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

***NB : La fiche est en cours de validation par l'ABER***

## **5.6 DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'ENERGIE PRODUCTIVE DANS LES PERIMETRES IRRIGUES A TRAVERS LA VULGARISATION DE POMPES SOLAIRES**

### **Description du Projet**

Au Burkina Faso, la culture extensive est la plus pratiquée. Pour la pratique de la culture intensive, il y a une nécessité d'avoir une disponibilité en eau toute l'année et un système d'irrigation efficace. Or, l'agriculture irriguée n'est pas suffisamment développée au Burkina Faso, qu'en bien mêmes en ces mêmes endroits où elle est pratiquée, l'eau souterraine est souvent abondante mais non utilisée.

Les expériences montrent que la majorité des exploitants agricoles, notamment les maraîchers utilisent des motopompes. Ces motopompes permettent l'irrigation de surfaces plus importantes. Cependant, elles nécessitent des charges financières souvent élevées comparativement à la capacité financière des exploitants ; car ce type de machine fonctionne avec du carburant, qui n'est pas toujours disponible ou relativement cher dans les zones rurales et périurbaines. Aussi, ces motopompes contribuent à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et ont ainsi, un impact négatif sur les changements climatiques. En plus, leur durée de vie est faible car n'excède généralement pas deux (02) années.

Grâce à la chute des prix des panneaux solaires photovoltaïques, aujourd'hui le pompage solaire constitue une alternative intéressante et viable.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs des politiques de développements du pays notamment, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable 2016-2030 du Burkina Faso, le Plan de développement économique et social (2016-2020), la Politique Nationale de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle du Burkina Faso, la Politique sectorielle de l'énergie du Burkina Faso et la Politique d'énergies renouvelables de la CEDEAO et les Objectifs de développement durable (ODD).

Ainsi, Le présent projet vise le développement rural en encourageant l'intégration des solutions d'énergie propre pour booster la productivité agricole, respectueux de l'environnement et qui obéissent aux critères de durabilité. Spécifiquement, il s'agit :

- de promouvoir à une grande échelle les systèmes d'irrigation adaptés et accessibles à tous ;
- d'accroître les rendements des cultures maraîchères ;
- de contribuer au développement des fermes agropastorales ;
- de réduire considérablement l'exode rural de la population active, composée majoritairement de jeunes ;
- d'améliorer les conditions de vie de la population bénéficiaire ;
- de promouvoir et utiliser de manière optimale les énergies renouvelables.

### **Portée du Projet et Résultats escomptés**

- Composante 1 : Conception des kits de pompage solaire

Le Ministère de l'énergie initie la phase de conception des kits avec l'implication des différentes parties prenantes en s'inspirant des technologies pratiquées déjà au pays et dans la sous-région et qui présente un bon retour d'expérience. Cette phase sera marquée par la réalisation d'une étude diagnostique et prospective du secteur

- Composante 2 : Recrutement des entreprises d'exécution et de suivi-contrôle des installations

Il s'agit pour cette étape d'élaborer les termes de référence pour le recrutement d'un consultant qui sera chargé de l'élaboration des dossiers d'appels d'offres de recrutement des prestataires. Ces dossiers d'appels d'offres seront diffusés pour l'identification et la sélection d'entreprises et de cabinet de suivi contrôle qualifiées. Il sera veillé au respect des

conditionnalités et laissé une marge pour les besoins d'amélioration de l'entreprise ou pour faire face à des impératifs de terrain.

- Composante 3 : Sélection des bénéficiaires et mise en place de comités de suivi

Il sera mis en place un comité de pilotage du projet composé de toutes les parties prenantes pertinentes avec des responsabilités bien définies. Les membres techniques de ce comité veilleront à la qualité des équipements et des ouvrages en impliquant au besoin les structures nationales compétentes. Au niveau communautaire, il sera prévu un comité de gestion comprenant des bénéficiaires et des collectivités territoriales pour s'assurer de l'appropriation et de la pérennité du projet.

Le comité de pilotage, à partir de l'établissement de critères objectifs, identifiera les localités et les périmètres irrigués pouvant bénéficier du projet. A la suite, le comité de suivi contribuera à l'identification et la sélection des maraîchers bénéficiaires des motopompes solaires.

- Composante 4 : Renforcement des capacités et visibilité

Les capacités organisationnelles, opérationnelles et techniques du personnel du Ministère de l'Énergie ainsi que l'ensemble des acteurs seront renforcées. Particulièrement, les bénéficiaires seront formés sur la maintenance préventive et curative des installations. Cela permettra d'avoir des compétences au niveau local pour assurer la durabilité des équipements. La communication sur les actions et les impacts du projet sera réalisée en mettant en exergue la visibilité des partenaires. Il sera produit supports de communication tels que des manuels et des vidéos adaptés au profit des bénéficiaires.

### **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires du projet sont :

- Les femmes et hommes producteurs maraichers, ministère de l'énergie

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

La mise en œuvre du projet couvrira une période de trois (3) ans.

Le projet est en recherche de financement.

### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie, Ministère en charge de l'agriculture, Ministère en charge de l'Eau

### **Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le coût du projet est estimé à 7,5 milliards de FCFA (12,870 millions \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

## 5.7 PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ECLAIRAGE EFFICACE

### **Description du projet**

Le taux d'électrification du pays et la capacité de production installée ont connu une croissance lente au cours des cinq dernières années. Alors que la démographie et la demande d'énergie connaissent une croissance rapide, le taux d'électrification nationale demeure à 20%, ce qui est faible comparé aux normes régionales de 40%. L'insuffisance de la production locale demeure l'un des défis cruciaux pour l'accès à l'énergie électrique et la sécurité énergétique au Burkina Faso.

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'éclairage représente 19% de la consommation mondiale d'électricité, et le Burkina Faso ne fait pas exception. L'éclairage est l'utilisation la plus importante de l'électricité dans les ménages et constitue une part considérable à la demande de pointe. L'éclairage est donc une cible idéale pour les initiatives d'efficacité énergétique axées sur la demande en raison de l'utilisation courante des technologies d'éclairage inefficaces surtout dans les ménages au Burkina Faso.

Les lampes à diode électroluminescente (LED) garantissent jusqu'à 60% d'économies d'énergie par rapport aux lampes fluorescentes ordinaires qui représentent actuellement 93% du marché. Elles ont une durée de vie de 30 000 à 50 000 heures.

Également, des études et analyses récentes sur la consommation de la population en produits d'éclairage hors réseau et sur la chaîne de distribution de ces produits, ont permis de constater une faible pénétration du marché pour les produits d'éclairage de bonne qualité. En effet, plus de 590 millions d'Africains vivent hors de la ville (selon une étude de 2011 par la Société financière internationale), et la plupart d'entre eux utilisent des lampes de qualité douteuse (à piles ou à pétroles), qui fournissent une mauvaise qualité de lumière, sont nocives et coûteuses à l'exploitation. Beaucoup sont les populations dépendant de sources d'éclairage présentant des risques pour leur santé, voire même leur vie.

Vu sous l'angle régional, le passage à l'éclairage écoénergétique permettrait à la région d'économiser plus de 220 millions de dollars par année en dépenses d'énergie et de réduire l'impact des changements climatiques en Afrique de l'Ouest.

L'objectif global du projet est de promouvoir l'éclairage efficace dans les villes et campagnes. Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- réaliser des économies d'énergie électrique à travers le remplacement des lampes énergivores par des ampoules à LED dans les ménages ruraux et urbains ;
- réduire la consommation énergétique de l'éclairage public par le système de dimming et le remplacement de 22 000 luminaires énergivores par des luminaires à LED;
- constituer des bibliothèques solaires<sup>15</sup> dans les écoles rurales ;
- créer des emplois verts dans les communautés bénéficiaires.

---

<sup>15</sup>Une bibliothèque solaire est un espace où on peut emprunter des lampes solaires. Elle est donc à l'image des bibliothèques ordinaires qui sont des lieux où sont conservés et lue une collection organisée de [livres](#).

### **Portée du projet et Résultats escomptés**

Le projet se décline en quatre (04) composantes :

- La composante éclairage efficace : remplacement de 1.500.000 lampes énergivores par des lampes à diode électroluminescentes (LED) dans les ménages ruraux et urbains ; remplacement de 22 000 luminaires énergivores par des luminaires à LED ; installation d'un dimming pilote sur l'éclairage public.
- La composante développement des bibliothèques solaires (BBS) qui prévoit la constitution de 500 BBS.
- Composante développement d'emplois verts : constitution de 500 boutiques de commercialisation des lampes solaires et efficaces ;
- Composantes renforcement des capacités.

Les résultats de ce projet se déclinent comme suit :

- 1.500.000 ampoules à LED ont remplacé des lampes énergivores dans environ 300 000 ménages en milieu rural ou/et urbain ;
- la demande de pointe est réduite ;
- 22 000 luminaires énergivores sont remplacés ;
- 300 coffrets de l'éclairage public ont bénéficié d'un dimming ;
- les factures d'électricité des ménages sont réduites ;
- les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont réduites.
- 50 000 lampes solaires Lighting Africa sont constituées en 500 BBS ;
- les populations : élèves, parents d'élèves, professeurs dans les localités des écoles ciblées ont été sensibilisées ;
- 500 responsables d'école ont bénéficié d'une formation en efficacité énergétique ;
- 500 emplois verts ont été créés.

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

La mise en œuvre du Projet couvrira une période de cinq (05) ans. Il est porté par la Direction Générale de l'Efficacité Energétique. Le Projet est en recherche de financement.

### **Bénéficiaires du Projet**

Ménages, écoles rurales, population urbaine et rurale.

### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie, Ministère en charge de l'éducation nationale et SONABEL.

### **Financement et partenaires financiers envisagés**

Le budget indicatif du Projet est de 20,55 milliards de FCFA, soit 35,26 millions \$US.

Il est réparti comme suit : (i) Composante Eclairage efficace : 13,007 milliards FCFA soit 22,31 millions \$US ; (ii) Composante Développement de Bibliothèques solaires : 4,6855 milliards de FCFA, soit 8,04 millions \$US ; (iii) Composante Développement d'emplois verts : 750 millions de FCFA soit 1,3 millions \$US ; (iv) Composantes renforcement des capacités : 2,101 milliards FCFA soit 3,61 millions \$US.

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

## **5.8 PROJET DE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE SECTEUR PUBLIC**

### **Description du projet**

Au Burkina Faso, les taux d'électrification urbain et rural se situaient en fin décembre 2017, respectivement à 65,84% et 3,24%, le taux de couverture électrique national à 35,58%. La consommation d'électricité de l'administration publique varie énormément. La facture d'électricité est passée de 12 790 570 409 francs CFA en 2008 à 14 295 649 639 francs CFA en 2009. De nos jours, cette facture est de l'ordre de 19 milliards.

La problématique de la consommation d'énergie prend donc de l'ampleur dans les bâtiments publics au Burkina Faso, non seulement en raison de l'impact direct sur les coûts, mais aussi comme source de délestages intempestifs.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics a un impact positif sur la réduction du déficit énergétique. C'est la raison pour laquelle l'audit énergétique demeure un élément central de toute stratégie efficace de gestion de l'énergie.

Ainsi, l'article 80 de la Loi 014 de 2017, dispose : « Il est institué un audit énergétique obligatoire et périodique en vue d'assurer l'optimisation de la consommation d'énergie ».

L'objectif général est d'optimiser la consommation énergétique dans le secteur public. De façon spécifique, il s'agit :

- renforcer les capacités des auditeurs sur les normes ISO 50001 et 50002 ;
- réaliser l'audit énergétique bâtiments publics et le parc d'automobile;
- contribuer à la mise en œuvre du système de gestion de l'énergie (SGE) dans les bâtiments publics ;
- hybrider des bâtiments publics par énergie photovoltaïque ;
- surveiller et contrôler la mise en œuvre du SGE.

### **Portée du projet et Résultats escomptés**

Le projet se décline en six (06) composantes :

- Composante Audits énergétiques ;
- Composante hybridation des bâtiments publics ;
- Composante vulgarisation des équipements à haute efficacité énergétique ;
- Composante promotion des Entreprises de Services Eco énergétiques (ESCO) ;
- Composante appui à la gestion rationnelle de l'énergie.
- Composante renforcement des capacités.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- le renforcement des capacités des auditeurs sur les normes ISO 50001 et 50002 est assuré ;
- l'audit de 28 bâtiments du parc de bâtiments publics et une partie du parc d'automobile public est réalisé;
- un système de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics est mis en place ;
- des bâtiments publics sont hybridés
- la mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie est suivi et contrôlé.

### **Bénéficiaires du projet**

Administration publique

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le Projet est en phase d'élaboration et de recherche de financements. Il est mis en œuvre sur cinq (05) ans. Il est porté par la Direction Générale de l'Efficacité Energétique.

### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie

### **Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le coût estimatif du Projet est de 24 milliards de FCFA soit 41,2 millions \$US. Il est réparti ainsi qu'il suit : (i) Composante Audits énergétiques : 3 milliards FCFA soit 5,2 millions \$US ; (ii) Composante hybridation des bâtiments publics : 10 milliards FCFA soit 17,2 millions \$US ; (iii) Composante promotion des Entreprises de Services Eco énergétiques (ESCO) : 1 milliard FCFA soit 1,72 millions \$US ; (iv) Composante vulgarisation des équipements de haute efficacité : 7 milliards FCFA soit 12 millions \$US ; (v) Composante appui à la gestion rationnelle de l'énergie : 1 milliard FCFA soit 1,72 millions \$US ; (vi) Composante renforcement des capacités : 2 milliards FCFA soit 3,43 millions \$US.

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

## 5.9 PROJET D'APPUI A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE SECTEUR PRIVE

### **Description du projet**

Le projet consiste à réaliser des audits énergétiques dans les industries, les sociétés de transport et les bâtiments privés assujettis à l'audit obligatoire.

La problématique de la consommation d'énergie prend de l'ampleur dans les bâtiments privés et dans les industries au Burkina Faso, non seulement en raison de l'impact direct sur les coûts, mais aussi comme source de délestages intempestifs. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments privés et des industries a un impact positif sur la réduction du déficit énergétique. C'est la raison pour laquelle l'audit énergétique demeure un élément central de toute stratégie efficace de gestion de l'énergie.

Ainsi, l'article 80 de la Loi 014 de 2017, dispose : « Il est institué un audit énergétique obligatoire et périodique en vue d'assurer l'optimisation de la consommation d'énergie ».

L'objectif général est d'optimiser la consommation énergétique dans le secteur privé.

De façon spécifique, il s'agit :

- renforcer les capacités des auditeurs sur des normes internationales ;
- accompagner la réalisation l'audit énergétique des industries, des sociétés de transport, et bâtiments privés;
- Contribuer à la mise en œuvre du système de gestion de l'énergie (SGE) dans les bâtiments privés, sociétés de transport et les industries ;
- Surveiller et contrôler la mise en œuvre du SGE.

### **Portée du projet et Résultats escomptés**

Le projet se décline en trois composantes :

- Composante Audits énergétiques
- Composante promotion des Entreprises de Services Eco énergétiques (ESCO) ;
- Composante appui à la gestion rationnelle de l'énergie ;
- Composante renforcement des capacités des acteurs.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- le renforcement des capacités des auditeurs sur des normes internationales;
- l'audit de 15% du parc de bâtiments privés, sociétés de transport et industries est réalisé ;
- un système de gestion de l'énergie dans les bâtiments privés et industries est mis en place ;
- la mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie est suivi et contrôler.

### **Bénéficiaires du projet**

Secteur privé et Etat.

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le Projet est en phase d'élaboration et de recherche de financements. La mise en œuvre couvrira une période de cinq (05) ans. Il est porté par la Direction Générale de l'Efficacité Energétique.

### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie, Secteur privé.



**Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le coût estimatif du Projet est de 45 milliards de FCFA soit 77, 2 millions \$US. Il est reparti ainsi qu'il suit : (i) Composante Audits énergétiques : 15 milliards FCFA (25,73 millions \$US) ; (ii) Composante promotion des Entreprises de Services Eco énergétiques (ESCO) : 2 milliards FCFA soit 3,43 millions \$US ; (iii) Composante appui à la gestion rationnelle de l'énergie : 25 milliards FCFA soit 42,9 millions \$US; (iv) Composante renforcement des capacités des acteurs : 3 milliards FCFA soit 5,2 millions \$US.

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

## 5.10 PROJET D'AMELIORATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES FEUX TRICOLORES AU NIVEAU NATIONAL

### **Description du projet**

La congestion routière est un problème majeur dans la plupart des pays du monde entier et en particulier dans les pays en développement, dont le Burkina Faso. La congestion routière est devenue un problème majeur dans les grandes villes du Burkina Faso en raison de l'augmentation de la demande de véhicules privés combinée à la capacité limitée de la plupart des grandes artères. La composition du trafic dans ces villes est mixte incluant des motos, des taxis, des minibus, des camionnettes et des camions. Selon le rapport Safer Africa de 2016, on estime à 272 000 le nombre de véhicules à moteur qui sont immatriculés chaque année.<sup>16</sup> La congestion routière se traduit par un temps de trajet plus long, le gaspillage de milliards d'heures de ressources humaines, le gaspillage de carburant, la pollution de l'environnement, l'augmentation des taux d'accidents et une perte considérable de l'efficacité de services routiers.

Actuellement au Burkina Faso, la gestion du flux de trafic au niveau des principales intersections routières est assurée par les feux de signalisation raccordés au réseau. Ces derniers temps, il y a eu plusieurs instances d'arrêt de fonctionnement des feux de signalisation à cause de l'irrégularité de la fourniture d'énergie par le réseau électrique sur l'ensemble du territoire. En 2016, le Burkina Faso enregistrait en moyenne 9,8 coupures d'électricité par mois ; des coupures de 9 à 10 heures chacune.<sup>17</sup>

Eu égard à ce qui précède, le Ministère de l'énergie, en collaboration avec le Ministère des Transports, de la mobilité urbaine et la sécurité routière, cherche à exploiter les ressources solaires locales qui sont abondantes et peu onéreuses pour inhiber l'impact des coupures sur la gestion du trafic grâce à une fourniture électrique décentralisée et fiable.

Les feux de signalisation alimentés à l'énergie solaire constituent une solution fiable, peu onéreuse, abordable et écologique pour les systèmes de gestion du trafic. L'utilisation d'un système de signalisation solaire pour contrôler le flux du trafic aidera à atténuer la congestion routière et les effets liés aux coupures de courant.

L'objectif général est de garantir la fonctionnalité des feux tricolores dans les chefs-lieux treize de région.

De façon spécifique il s'agira de:

- hybrider les feux tricolores existants en les dotant d'une alimentation électrique continue à partir du solaire ;
- et prévoir l'installation de feux tricolores solaires au niveau des carrefours sans feux.

Les villes concernées sont les chefs lieu de Région.

---

<sup>16</sup> Safer Africa Report, 2016, à l'adresse <http://saferafrika.eu/media/1864/saferafrika-d59-final.pdf>

<sup>17</sup> <https://www.wartsila.com/twentyfour7/energy/burkina-faso-sunny-side-up>

### **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires directs et immédiats seront les usagers de la route - les automobilistes, les piétons - étant donné que leur temps de déplacement et les frais connexes tels que le carburant pour le transport seront réduits et leur productivité va s'accroître.

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le Projet est en cours d'élaboration

### **Partenaires et principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie, ANEREE, SONABEL, Collectivités territoriales

### **Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le coût du Projet est estimé à 1,8 milliards de FCFA (3,089 millions \$US) et sera mis en œuvre sur deux (02) ans.

- 50 feux nouveaux tricolores solaires : 1 200 000 000 FCFA
- 100 feux tricolores à hybrider : 600 000 000 FCFA

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

## 5.11 PROJET D'APPUI A LA PRODUCTION ET A LA VULGARISATION D'EQUIPEMENTS ECOENERGETIQUE DE CUISSON ET DE CHAUFFAGE

### Description du Projet

L'énergie est actuellement un des problèmes qui préoccupe de nombreux pays, particulièrement le Burkina Faso. Beaucoup d'études et de projets portent sur la recherche d'alternatives à la production d'énergie par les ressources endogènes. Le solaire constitue une option importante, notamment pour la production de chaleur qui nécessite une consommation importante d'énergie : le recours aux chauffe-eaux solaires et cuiseurs solaires est alors une solution crédible et rentable si bien que leur usage s'est imposé aux populations avec le temps. L'exploitation durable de la biomasse grâce à des foyers améliorés efficaces est aussi une solution majeure au défi énergétique du Burkina Faso.

Malgré cela, il y a très peu d'unités de production de ces équipements et ceux qui sont fabriqués localement coûtent généralement plus chers que les équipements importés, en l'occurrence les cuiseurs et chauffe-eaux solaires en dépit des besoins et des potentialités.

L'objectif de ce projet est de créer des unités locales de fabrication de chauffe-eaux solaires, de cuiseurs solaires et de foyers améliorés à un coût suffisamment compétitif pour réduire leurs importations (chauffes électriques par exemple) et favoriser l'accès à tous des énergies durables.

Il s'agira de façon spécifique de/d' :

- Accroître l'accès de la population aux chauffe-eaux solaires efficaces et moins chers ;
- Accroître l'accès de la population aux équipements de cuisson propre ;
- Réduire la pression sur les ressources ligneuses et contribuer à la préservation des forêts ;
- Augmenter la résilience des populations face aux effets néfastes des changements climatiques ;
- Réduire la consommation électrique due à l'utilisation des équipements de chaleur (chauffe-eaux électriques, fours électriques, séchoirs électriques, etc.) ;
- Appuyer les producteurs locaux afin d'accroître leur capacité de production en quantité, en qualité et d'augmenter leurs revenus à travers la production de masse ;
- Créer des emplois verts et décents ;
- Réduire les émissions des gaz à effet de serre.

### Portée du Projet et Résultats escomptés

Le projet sera subdivisé en quatre (04) composantes que sont :

- Composante 1 : Construction et équipement des unités d'assemblages et de production des équipements écoénergétiques (chauffe-eaux solaires, cuiseurs solaires et foyers améliorés,...)
- Composante 2 : renforcement des capacités des artisans pour une gestion durable des unités créées
- Composante 3 : vulgarisation des produits écoénergétique (cantines scolaires, foyers des garnisons, ...)
- Composante 4 : gestion du projet

A terme, le projet permettra d'avoir les résultats suivants :

- des jeunes (femmes et hommes) sont formés à la fabrication d'équipement éco énergétique (chauffe-eaux solaires, cuiseurs solaires, foyers améliorés) ;
- des unités d'assemblage et de production d'équipements éco énergétique sont créés dont des unités de fabrication de chauffe-eaux solaires, cuiseurs solaires et des unités de production de foyers améliorés ;
- des emplois directs et indirects pérennes sont créés grâce au projet ;
- L'efficacité énergétique des ménages, petites et moyennes entreprises et industries en matière de cuisson et de chauffage est améliorée ;
- Les impacts socioéconomiques, environnementaux et énergétiques du projet sont connus.

### **Bénéficiaires**

Jeunes hommes et femmes, PME/PMI

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le projet est à l'état de développement et de recherche de financement et sa mise en œuvre couvrira une période de quatre (4) ans.

### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère en charge de l'énergie, Ministère en charge de l'environnement, PTF, Associations/ONG, Instituts de recherche et développement.

### **Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le coût du projet est estimé à 3 milliards de FCFA (5,148 millions \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

## 5.12 PROJET D'EQUIPEMENTS DE CUISSON PROPRE AU PROFIT DES FEMMES

### **Description du Projet**

Le projet prévoit accompagner la vulgarisation foyers améliorés au profit des femmes et des ménages afin de contribuer à l'autonomisation des femmes du Burkina Faso.

Les secteurs de l'artisanat agro-alimentaire (les restaurants et la brasserie traditionnelle) et des ménages au Burkina Faso font essentiellement face aux contraintes énergétiques. En effet, la source d'énergie utilisée couramment dans ces secteurs est le bois.

La raréfaction des ressources forestières et la hausse continue du coût du bois, conjuguées à la fluctuation des prix des hydrocarbures motivent la recherche d'autres alternatives. On rencontre dans les brasseries, restaurants et ménages, des foyers rudimentaires ou d'autres équipements de cuisson, importés ou fabriqués qui présentent une mauvaise efficacité énergétique, ce qui occasionne un gaspillage de ressources financières et énergétiques des acteurs et du pays.

Selon le rapport 2017 du Ministère de l'environnement sur la consommation du bois-énergie dans 13 villes du Burkina Faso, le besoin annuel d'énergie est estimé à 736 000 tonnes pour le bois, 411 600 tonnes pour le charbon de bois et 98 300 tonnes pour le gaz butane. Les deux secteurs d'activité qui utilisent le bois sont la brasserie traditionnelle (100%), la grillade (92%). En particulier, les dolotières de Ouagadougou consomment en moyenne entre 275 à 500 kg de bois par préparation (Dasselbaye, 1991). En 2000, la consommation a été estimée à 458,17 kg (B. Ouédraogo, 2000). Dans les localités environnantes, ce besoin est de 168 kg de bois par préparation (Yaméogo et *al.*, 2013).

De même, la restauration n'en demeure pas des secteurs énergivores du fait de l'utilisation de bois de chauffe et du gaz butane dans des conditions de cuisson inappropriées. Une étude menée en 2004 par APEX-PREDAS montre qu'un restaurant consomme en moyenne à Ouagadougou 2,5kg/jour de gaz butane ou 21kg/jour de bois de chauffe. La simulation en une année montre une consommation d'une (01) tonne de gaz butane ou huit (08) tonnes de bois. En conséquence, on constate sur le plan national, une dégradation de l'écosystème et une augmentation de la facture énergétique du pays due à l'importation et à la subvention du gaz butane.

Aussi, en 2016, la pollution de l'air intérieur était responsable de 3,8 millions de décès dans le monde. La situation est particulièrement grave dans la région de l'Afrique avec de nouvelles estimations de l'OMS indiquant que plus de 800 millions de personnes sont exposées à la pollution de l'air intérieur en raison de la cuisson des aliments toute seule (OMS, 2018).

Toutefois, des solutions technologiques hautement efficaces existent pour juguler ces contraintes. L'utilisation de l'autocuiseur « bitatoré » permet de réaliser des économies d'énergies comprises entre 30% et 75%. Aussi, il offre la possibilité de conservation de la chaleur et du froid pendant de longues heures.

Quant aux foyers améliorés, les dolotières et les ménages peuvent réaliser une économie en bois de 50 à 80%. Par ailleurs, toutes ces technologies, en plus d'assurer des économies évidentes en combustibles, garantissent une activité rémunératrice aux acteurs promoteurs.

La mise en œuvre de ce projet va améliorer la rentabilité des activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes et la qualité de cuisson dans les ménages ; et aura un impact positif sur les secteurs de l'énergie et de l'environnement.

L'objectif global du projet est de réduire drastiquement la consommation énergétique des ménages, des restaurants et des brasseries tout en assurant l'autonomisation des femmes.

De façon spécifique, il s'agit de :

- subventionner 1 000 foyers améliorés au profit de 1 000 dolotières (contribution de 30% demandée au bénéficiaire);
- subventionner 1 000 autocuiseurs « bitoré » au profit de 1000 restauratrices (contribution de 30% demandée au bénéficiaire);
- subventionner 1 000 000 foyers améliorés pour les ménages (contribution de 10% demandée au bénéficiaire) ;
- promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation productive de l'énergie ;
- promouvoir l'autonomisation des femmes ;
- réaliser 50% d'économie d'énergie sur la consommation du bois des brasseries traditionnelles, dans les ménages et les restaurants;
- améliorer l'environnement de la cuisine et protéger la santé des acteurs ;
- préserver les ressources forestières ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### **Portée du projet et Résultats escomptés**

Le projet se décline en trois (03) composantes :

- Composante appui à l'autonomisation des femmes ;
- Composante promotion des foyers améliorés dans les ménages ;
- Composante sensibilisation et communication.

Au nombre des résultats attendus, on peut citer :

- 1000 foyers améliorés sont installés chez 1 000 dolotières ;
- 1000 autocuiseurs « bitoré » sont installés chez 1 000 restauratrices ;
- Environ 45% d'économie d'énergie sur la consommation du bois des brasseries traditionnelles, restaurants et ménages est réalisée ;
- environ 686 023 tonnes de bois économisées par an ;
- environ 1 000 000 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été évitées par an ;
- environ 30 milliards de FCFA sont économisés par an sur l'achat des combustibles.

### **Bénéficiaires du Projet**

Femmes, Ménages, population urbaine et rurale.

### **Durée, calendrier et état d'avancement du projet**

Le projet est à la recherche de financement.

La mise en œuvre du Projet couvrira une période de cinq (05) ans. Il est porté par la Direction Générale de l'Efficacité Energétique.

### **Principaux acteurs du projet**

Ministère de l'énergie.

### **Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le coût du Projet est estimé à 21,023 milliards de FCFA soit 36,075 millions \$US et réparti comme suit : (i) Composante appui à l'autonomisation des femmes : 5,023 milliards FCFA soit 8,619 millions \$US ; (ii) Composante promotion des foyers améliorés dans les ménages : 15 milliards FCFA soit 25,74 millions \$US ; (iii) Composante sensibilisation et communication : 1 milliard FCFA soit 1,716 millions \$US.

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

### 5.13 PROJET D'EQUIPEMENTS DE CUISSON PROPRE AU PROFIT DES JEUNES

#### **Description du projet**

Le projet prévoit l'acquisition et la distribution de 1 000 fours économes « Quali Gril » pour les jeunes grilleurs,

Le secteur de l'artisanat agro-alimentaire, notamment la rôtisserie au Burkina Faso fait essentiellement face aux contraintes énergétiques. En effet, la source d'énergie utilisée couramment dans ce secteur est le bois.

La raréfaction des ressources forestières et la hausse continue du coût du bois, conjuguées à la fluctuation des prix des hydrocarbures motivent la recherche d'autres alternatives. On rencontre de plus en plus dans les rôtisseries, des foyers rudimentaires ou d'autres équipements de cuisson, importés ou fabriqués qui présentent une mauvaise efficacité énergétique, ce qui occasionne un gaspillage de ressources financières et énergétiques des acteurs et du pays.

Selon le rapport 2017 du Ministère de l'environnement sur la consommation du bois-énergie dans 13 villes du Burkina Faso, la consommation annuelle d'énergie est estimée à 736 000 tonnes pour le bois, 411 600 tonnes pour le charbon de bois et 98 300 tonnes pour le gaz butane. Les deux secteurs d'activité qui utilisent le bois sont la brasserie traditionnelle (100%), la grillade (92%). En particulier, la restauration n'en demeure pas des secteurs énergivores du fait de l'utilisation de bois de chauffe et du gaz butane dans des conditions de cuisson inappropriées. Une étude menée en 2004 par APEX-PREDAS montre qu'un restaurant consomme en moyenne à Ouagadougou 2,5kg/jour de gaz butane ou 21kg/jour de bois de chauffe. La simulation en une année montre une consommation d'une (01) tonne de gaz butane ou huit (08) tonnes de bois. En conséquence, on constate sur le plan national, une dégradation de l'écosystème et une augmentation de la facture énergétique du pays due à l'importation et à la subvention du gaz butane.

De même, en 2016, la pollution de l'air intérieur était responsable de 3,8 millions de décès dans le monde. La situation est particulièrement grave dans la région de l'Afrique avec de nouvelles estimations de l'OMS indiquant que plus de 800 millions de personnes sont exposées à la pollution de l'air intérieur en raison de la cuisson des aliments toute seule (OMS, 2018).

Toutefois, des solutions technologiques hautement efficaces existent pour juguler ces contraintes. Dans la rôtisserie, les fours économes « Quali Gril » permettent l'obtention des grillades de bonne qualité avec une économie en combustibles de l'ordre de 30 à 40%. Du côté, de la chaîne de carbonisation, une formation dans les meilleures pratiques est primordiale pour baisser drastiquement la pression sur les ressources énergétiques ligneuses.

La mise en œuvre de ce projet va améliorer la rentabilité des unités de rôtisserie, les unités de carbonisation et aura un impact positif sur les secteurs de l'énergie, de l'environnement ainsi que le secteur de l'économie.

L'objectif global du projet est de réduire drastiquement la consommation énergétique des rôtissoires et améliorer le rendement des unités de carbonisation tout en assurant l'autonomisation des jeunes.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Diffuser en subventionnant 1 000 fours économes « Quali Gril » au profit de 1 000 jeunes grilleurs (contribution de 30%) ;
- promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation productive de l'énergie ;
- améliorer le rendement des unités de carbonisation;
- réaliser 35% d'économie d'énergie dans les rôtisseries ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.



### **Portée du projet et Résultats escomptes**

Le présent projet se décline en deux composantes :

- Composante appui à l'autonomisation jeunes par la vulgarisation des fours économes ;
- Composante renforcement de capacités des acteurs : sensibilisation, communication, formation des agents du ministère et appui à la carbonisation améliorée.

Au nombre des résultats attendus, on peut citer :

- 1000 fours économes « Quali Gril » sont subventionnés au profit de 1 000 jeunes grilleurs ;
- environ 7 793 tonnes de bois ont été économisées par an ;
- environ 11 845 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été évitées par an ;
- environ 389 650 000 FCFA sont économisés par les jeunes par an.

### **Durée, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le Projet est en recherche de financement. La mise en œuvre du Projet couvrira une période de deux (02) ans. Il est porté par la Direction Générale de l'Efficacité Energétique.

### **Principaux acteurs du Projet**

Ministère de l'énergie et Ministère en charge de l'environnement.

### **Bénéficiaires du Projet**

Jeunes grilleurs et gestionnaires d'unités de carbonisation.

### **Plans de financement et de mise en œuvre du Projet**

Le coût du Projet est estimé à 2,146 milliards de FCFA soit 3,682 millions \$US et est réparti comme suit : (i) Composante appui à l'autonomisation jeunes par la vulgarisation des fours économes : 1,396 milliards FCFA soit 2,395 millions \$US ; (ii) Composante renforcement de capacités des acteurs : 0,75 milliard FCFA soit 1,287 millions \$US.

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

## 5.14 PROJET DE CENTRALE A BIOMASSE-DECHET D'UNE PUISSANCE CUMULEE DE 10 MW

### Description du Projet

Le Burkina Faso est confronté depuis quelques décennies aux défis de gestion écologique et durable de ces déchets urbains. En effet, la collecte et l'élimination des déchets dans nos villes sont devenues une problématique majeure pour la plupart des communes urbaines de notre pays à cause de l'augmentation galopante de la population qui a induit une consommation accrue de matière et une production démesurée de déchets.

On estime à environ 300 000 tonnes d'ordures ménagères produites chaque année pour la seule ville de Ouagadougou avec un taux de collecte d'environ 47%. L'insuffisance des infrastructures d'assainissement dans la ville fait que les ordures sont transportées et déversées parfois dans les champs de villages environnants de la ville et une partie au centre d'enfouissement technique ou dans la rue. Cela peut être une source de contamination / pollution des eaux souterraines, d'émission de méthane, d'attraction de mouches et de moustiques qui peuvent transmettre des maladies mais aussi être très désagréables à la vue et à l'odorat pour la population vivant à proximité des décharges.

Toutefois, la plupart des communes urbaines du pays dont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dispose à ce jour d'un schéma directeur de gestion des déchets et de centre technique de traitement et de valorisation des déchets.

La collecte des déchets comprend trois composantes à savoir la précollecte assurée par les producteurs de déchets (ménages, industries,...), la collecte assurée par les groupements d'intérêts économiques et les petites/ moyennes entreprises et le transport qui relève de la direction de la propreté et des acteurs du privé.

Malgré cette dynamique, les défis de la gestion des déchets municipaux restent caractérisés par un manque de services d'infrastructure adéquats et durables, en particulier des services liés à la valorisation de certains déchets comme ceux de la biomasse.

Notre pays, tout comme les autres pays de la CEDEAO, continue de faire face à des défis interdépendants d'accès à l'énergie, de sécurité énergétique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, qui sont étroitement liés au développement économique. Ces défis énergétiques ont un impact négatif sur la mise en œuvre des programmes et stratégies régionaux visant à favoriser le développement socio-économique, à attirer les investissements étrangers, à fournir des services sociaux de base et à atteindre les objectifs du programme « Energie durable pour tous » (SE4ALL).

Au niveau national, le PNDES (2016-2020) propose des objectifs clairs pour l'amélioration de l'offre d'énergie et de l'accès à l'énergie. En ses axes I, II et III, ses orientations accordent une attention particulière à la part des énergies modernes dans le mix énergétique.

La vision de la politique énergétique nationale du Burkina Faso (POSEN 2014-2025) qui stipule que « le secteur Energie Burkina, s'appuyant sur les ressources endogènes et la coopération régionale, assure un accès universel aux services énergétiques modernes et conforte son rôle moteur de développement durable » confirme clairement l'option de promouvoir les ressources endogènes dans une perspective sous régionale.

La Politique Nationale du Développement Durable au Burkina Faso (PNDD) élaborée en 2013 vise à l'horizon 2050 en son axe II, la promotion d'une économie verte à travers les plans et programmes de développement en vue d'améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment des plus pauvres.

Nos villes disposent d'un potentiel de déchets municipaux, agricoles et industriels de nature liquide et solide. La technologie a évolué au fil des années pour une utilisation efficace et durable des déchets pour la production d'énergie avec très peu d'effet sur l'environnement. Bien que les déchets biologiques soient neutres en carbone, leur utilisation de manière

durable peut offrir d'énormes opportunités pour relever les défis de l'accès à l'énergie, de la sécurité énergétique, de la santé, de l'environnement et du changement climatique.

L'exploitation de ces ressources pour une production d'énergie électrique à grande échelle est embryonnaire au Burkina Faso bien qu'il existe des expériences d'autoproduction d'électricité. On cite en exemples les centrales à biogaz à base de déjection animale et de boues de vidange dans la ville de Ouagadougou (Cas de Faso Biogaz à Kossodo avec une capacité de 275 kW, de l'abattoir de Koubri avec une capacité de 100 kW, de la centrale à biogaz de l'ONEA de 1MW), de bagasse de canne à sucre (Cas de la SN-SOSUCO à Banfora) ou de tourteaux de coton (Cas de la SN-CITEC à Bobo Dioulasso).

Notre Gouvernement a inscrit dans son plan de Partenariat Public Privé en cours, le développement de centrales énergétiques à partir de biomasse-déchets d'une puissance cumulée de 10 MW à travers l'ensemble du pays.

Cependant, pour pouvoir utiliser les déchets, des données et des informations doivent être disponibles pour une meilleure planification et mise en œuvre. Dans la plupart des villes urbaines, les données et informations sont difficilement disponibles. Lorsque les données sont disponibles, elles ne correspondent pas aux objectifs de planification en termes de qualité et de quantité à des fins de production d'énergie. En plus de relever les défis liés à la disponibilité des données et des informations, il n'existe pas de méthodologie et de sensibilisation sur les potentiels et les opportunités que les déchets municipaux peuvent offrir aux investisseurs.

Dans cette perspective, notre Département a planifié la mise en œuvre de ces projets ambitieux avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers à travers le pays dans les cinq (05) années à venir.

**Portée du Projet et Résultats escomptés**

Le Projet se décline en trois (3) principales composantes :

**Résultats attendus**

Composantes	Sous-composante/action
Composante 1 : Etudes	Sous-composante 1.1: Etudes de pré faisabilité
	Sous-composante 1.2: Recrutement du consultant et Réalisation des études de faisabilité technique, économique et financière
	Sous-composante 1.3: Recrutement du consultant et Réalisation de l'étude d'impact environnemental, social et PGES
Composante 2 : Réalisation de la centrale électrique et ligne de raccordement	Sous-composante 2.1: Elaboration des TDRs et des DAOs pour le recrutement de l'entreprise en charge des travaux
	Sous-composante 2.2: Recrutement d'une entreprise d'exécution des travaux et Recrutement du consultant
	Sous-composante 3.3: Etudes d'ingénierie de la centrale et de la ligne de raccordement
	Sous-composante 2.4: Construction de la centrale électrique et ligne de raccordement en EPC+F Supervision de l'ingénieur conseil
Composante 3: Gestion du projet et appui institutionnel	Sous-composante 3.1: Pilotage et gestion du projet
	Sous-composante 3.2: Renforcement des capacités et sensibilisation
	Sous-composante 3.3: Procédures transactionnelles, contractuelles et financières
	Sous-composante 3.4: Appui logistique et organisationnel de la chaîne de collecte des déchets

Les résultats attendus sont :

- La quantité et les types de déchets produits sont connus ;
- Le système de gestion des déchets en termes de mécanismes de collecte, de transport et d'élimination est évalué dans un esprit de durabilité ;
- Des options durables pour de meilleurs systèmes de gestion des déchets pour les villes sont proposées ;
- Plusieurs scénarios sur les options possibles comprenant une évaluation économique et financière sommaire pour la production d'énergie à partir des informations et des données collectées sont proposés.

### **Bénéficiaires**

Populations, associations, municipalités, SONABEL

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

La mise en œuvre du Projet couvrira une période de cinq (5) ans

### **Principaux acteurs du Projet**

- Le Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre du projet à travers la Direction Générale des Energies Renouvelables qui assurera la conduite de cette étude ;
- Les autres institutions ministérielles (environnement, santé, ...);
- Les collectivités municipales des zones concernées
- Les PTF: ONG, Associations, GIE, PME/PMI.

### **Financement et Partenaires Financiers envisagés**

Le coût du projet est estimé à 15,268 milliards de FCFA (26,2 millions \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers ; Investisseurs

## 5.15 PROJET SCHEMA DIRECTEUR INTEGRE PRODUCTION TRANSPORT DISTRIBUTION ET ELECTRIFICATION RURALE (PSD-ME)

### **Description du projet**

Le projet de suivi et mise à jour du schéma directeur national de production, transport, distribution et électrification rurale (**PSD-ME**) est un projet de l'administration publique burkinabè, précisément dans la Direction Générale des Energies Conventionnelles qui vise l'amélioration de l'accès à l'électricité sur le territoire burkinabè. Aussi, dans le but d'une bonne vision de planification et de permettre à l'administration de disposer de véritables base de données énergétique et de prendre des mesures rigoureuses et judicieuses pour accroître les différents taux en faveur du PNDES.

### **Portée du projet et Résultats escomptés**

Le projet se décline en trois (03) composantes comme suit :

**Composante 1** : Acquisition, structuration, identification, collecte, conception et actualisation de bases de données fiables pour le Burkina Faso ;

**Composante 2** : suivi-évaluation du projet, Mise en place d'un mécanisme de suivi des travaux et des réalisations ;

**Composante 3** : Administration du projet et renforcement des capacités des acteurs.

**Les résultats attendus** : Les résultats attendus sont :

- Le Ministère de l'énergie dispose désormais d'un schéma directeur national de production, transport, distribution et électrification rurale
- Une facilité des prises de décision ;
- La planification parfaite et le suivi du secteur de l'électricité par l'administration ;
- Les données sont mises à jour ;
- Les taux d'électrifications et d'accès à l'électricité sont disponibles.

### **Bénéficiaires**

Le bénéficiaire de projet est l'Etat du Burkina Faso.

### **Duré de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du projet**

La durée du projet couvre un période de cinq (05) ans.

### **Partenaires et principaux acteurs du projet**

Ministère de l'Energie et les autres acteurs du secteur de l'énergie.

### **Plan de financement et de mise en œuvre du projet**

Le coût du projet est estimé à 660 825 000 FCFA (1 168 297 \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers

## 5.16 PROJET D'AMELIORATION ET DE PERENNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ENERGETIQUE DU BURKINA FASO (SIE-BURKINA PLUS)

### Description du projet

Les taux d'électrification urbain et rural au Burkina Faso étaient respectivement à 65,84% et 3,24% en fin décembre 2017 avec un taux de couverture électrique national qui s'élève à 35,58%.

Le projet d'Acquisition et de pérennisation du système d'information énergétique du Burkina Faso (**SIE-BURKINA PLUS**) est un projet de l'administration publique burkinabè, précisément dans la Direction Générale des Energies Conventionnelles qui vise surtout à la pérennité, à l'amélioration du SIE-Burkina à terme, clôturé ainsi qu'à l'acquisition adéquate de logiciels de système d'information énergétique Nationaux plus performants. Aussi, dans le but d'une bonne vision de planification énergétique et de permettre à l'administration de disposer de véritables bases de données et de taux énergétiques plus fiables.

### Portée du projet et Résultats escomptés

Le projet se décline en quatre (04) composantes comme suit :

- **Composante 1** : Acquisition et installation de logiciels énergétique requis au profit de la Direction Générale des énergies Conventionnelles et mise en place d'un mécanisme de pérennisation et suivi-évaluation du projet, des travaux ;
- **Composante 2** : Structuration, identification et collecte des données du Burkina Faso ;
- **Composante 3** : Administration du projet et renforcement des capacités des acteurs ;
- **Composante 4** : communication, sensibilisation, information des acteurs Nationaux et sous régional.

Les résultats attendus sont :

- Le Ministère de l'énergie dispose désormais d'un Système d'Information Energétique national;
- Le renforcement des politiques de développement au Burkina Faso et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et de lutte contre la pauvreté ;
- Le SIE-BURKINA est bien amélioré et pérennisé ;
- Une facilité des prises de décision ;
- La planification efficiente du système énergétique et du secteur de l'électricité au Burkina Faso ;
- L'ensemble des taux en énergie sont disponibles.

### Bénéficiaires

Le bénéficiaire du projet est l'Etat du Burkina Faso.

### Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet

Le projet est à l'état de développement et de recherche de financement pour sa mise en œuvre qui couvrira une période de cinq (05) ans.

### Principaux acteurs du projet

Ministère de l'Energie.

### Financement et Partenaires financiers envisagés

Le coût du projet est estimé à 175 000 000 FCFA (300 300 \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers

## **5.17 PROJET D'APPUI A LA PLANIFICATION ET A LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ENERGIE (PLANIF-PROJET).**

### **Description du projet**

Le projet d'appui à la planification et à la gouvernance du secteur de l'Energie couvre tous les domaines de planification des structures du Ministère de l'Energie.

L'objectif global du projet est de contribuer à la mise en œuvre efficace de la politique nationale en matière d'énergie et des réformes y relatives conformément aux systèmes nationaux de planification en cohérence avec le référentiel National de Développement.

### **Portée du projet et Résultats escomptés**

Le projet se décline en quatre (04) composantes comme suit :

- **Composante 1** : Acquisition et installation de logiciels de planification énergétique
- **Composante 2** : Appuis aux réformes institutionnelles ;
- **Composante 3** : Appuis à l'élaboration des documents de planification stratégique du secteur et au suivi évaluation,
- **Composante 4** : Renforcement des capacités des acteurs.

Les résultats attendus sont :

- Le Ministère de l'énergie dispose des outils modernes de planification,
- Les documents de planification du secteur sont élaborés et actualisés ;
- Des réformes sont effectuées avec une bonne gouvernance et planification du secteur ;
- Les capacités des acteurs de la planification et des réformes sont renforcées ;

### **Bénéficiaires**

Le bénéficiaire de projet est le Ministère de l'Energie et les autres acteurs du secteur de l'énergie.

### **Durée de mise en œuvre, calendrier et état d'avancement du Projet**

Le projet est à l'état de développement et de recherche de financement pour sa mise en œuvre qui couvrira une période de quatre (04) ans.

### **Principaux acteurs du projet**

Ministère de l'Energie.

### **Financement et Partenaires financiers envisagés**

Le coût du projet est estimé à 650 000 000 FCFA (1 115 401 \$US).

Partenaires envisagés : Partenaires Techniques et Financiers